



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COLLECTIVITÉ DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

## ÉDITORIAL



Le voyage vers la terre Adélie, les îles Australes ou les îles Eparses, qui composent les Terres australes et antarctiques françaises, est sans doute l'une des dernières grandes aventures des temps modernes. L'administration de ces territoires lointains par la collectivité des TAAF fait donc face à de multiples défis. A ce titre, l'année 2018 aura été marquée par la montée en puissance des moyens déployés par les TAAF pour relier ces territoires isolés au reste du monde, par des actions de protection de ce patrimoine naturel exceptionnel, et par une mobilisation accrue pour la reconnaissance internationale de cette richesse.

Suite à sa mise en service et sa première mission de ravitaillement en 2017, *L'Astrolabe*, fruit d'un partenariat entre l'Institut polaire français (IPEV), la Marine Nationale et les TAAF, a effectué en 2018 sa première mission de surveillance. Le nouvel *Astrolabe* à flot, le *Marion Dufresne* disposant d'un nouvel affréteur, les TAAF sont plus que jamais à même d'assurer la souveraineté française, de protéger ces territoires, et de fournir l'appui logistique nécessaire à l'ensemble des agents qui œuvrent pour leur protection et leur valorisation.

Je suis par ailleurs particulièrement fière de l'élaboration du plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, fruit d'un travail collaboratif de haut ni-

veau entre les instances de gestion de la Réserve, les partenaires institutionnels et scientifiques et la collectivité des TAAF. Ce document fixe un cadre réglementaire ambitieux, tant en matière de protection de la biodiversité que de régulation des activités anthropiques.

L'exigence de préservation des ressources s'exprime aussi dans les îles Eparses, particulièrement touchées par la pêche illicite. Des moyens nautiques légers ont ainsi été déployés à Juan de Nova pour lutter contre cette pratique, dans le cadre d'un partenariat de longue date avec les FAZSOI et la Gendarmerie. Cette action illustre notre engagement pour s'assurer du respect par tous de ces écosystèmes fragiles.

La protection de la biodiversité dans les TAAF ne pourra porter ses fruits qu'avec une mobilisation qui dépasse le cadre des acteurs directement concernés. La candidature des Terres et mers australes françaises au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO illustre ainsi notre ambition de faire connaître ces territoires, leur beauté, leur richesse.

Pour Antoine de Saint-Exupéry, « nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Puisse l'année 2019 être celle de la reconnaissance internationale de ce patrimoine exceptionnel, qui nous poussera à nous dépasser toujours et encore pour préserver ces territoires, et les transmettre intacts à ceux qui nous suivront.

**Evelyne DECORPS**

Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises.

## COUP D'OEIL D'UN PARTENAIRE



Les TAAF constituent un partenaire essentiel pour l'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV). Relation consanguine de fait, puisque l'Institut est né en 1992

de la fusion des Expéditions Polaires Françaises et de l'ancienne mission recherche des TAAF.

Parmi les six districts où l'IPEV opère des stations de recherche, quatre sont localisés dans les TAAF. L'IPEV veille donc à entretenir avec les TAAF un partenariat efficace, ouvert au dialogue, respectueux des rôles et prérogatives de chacun. En Antarctique, les TAAF constituent l'autorité nationale compétente pour les déclarations ou autorisations d'activités. En miroir, la recherche scientifique soutenue et opérée par l'IPEV en Antarctique conditionne le statut de la France : Partie Consultative du Traité sur l'Antarctique. Dans les terres australes, les TAAF représentent l'autorité de l'Etat.

Les travaux des chercheurs accompagnés par l'IPEV représentent une part essentielle des activités sur ces districts

et contribuent à une meilleure connaissance des milieux, nécessaire à la gestion de la Réserve naturelle.

Avec le renouvellement de la direction de l'IPEV en 2018, j'ai souhaité revisiter ce partenariat. Cela passait notamment par le terrain. En ayant participé à une rotation complète du navire *Marion Dufresne* dans les Australes en compagnie notamment du directeur de la Réserve naturelle, puis à une visite de Dumont d'Urville avec Mme la Préfète (avec le navire-ravitailleur *L'Astrolabe*), j'ai pu prendre la pleine mesure des moyens mis en œuvre par nos deux institutions, de leur articulation, des enjeux pour l'avenir, des chantiers à lancer. Un dialogue constructif s'est instauré. Nos ambitions sont communes : faire en sorte que notre nation exprime ses talents dans ces contrées lointaines et compte dans le concert international. J'émet le vœu que les prochains rapports d'activité des TAAF reflètent de manière croissante cette trajectoire dessinée ensemble.

### Jérôme CHAPPELLAZ

Directeur de l'Institut polaire français Paul-Emile VICTOR

## COUP D'OEIL D'UN PARTENAIRE



L'océan est au cœur d'enjeux majeurs : bien commun impliqué dans la régulation globale du climat, source de services écosystémiques, menacé par des

pressions anthropiques croissantes, il est une frontière de la connaissance aussi bien qu'une nouvelle frontière économique. L'Organisation des Nations Unies lui a ainsi dédié son 14<sup>e</sup> objectif du développement durable ; elle a aussi décidé de labelliser 2021-2030 « décennie des sciences océaniques au service du développement durable ».

C'est dans ce contexte que l'Ifremer a redéfini son projet d'institut, en élaborant sa stratégie à l'horizon 2030, puis qu'il a préparé son nouveau contrat d'objectifs et de performance 2019-2023. Ses grands objectifs sont : de comprendre et prévoir le fonctionnement et l'évolution de l'océan jusqu'en 2100 ; de renforcer les interactions avec la société et d'être un moteur de l'innovation maritime ; de jouer un rôle de catalyseur pour les sciences et technologies marines françaises.

L'étendue de l'espace maritime de la France, plus de 10 millions de km<sup>2</sup>, lui confère une responsabilité particulière, notamment en matière de recherche. Cela concerne évidemment les territoires ultramarins, qui représentent 97% de cet espace, et la capacité nationale à organiser des campagnes scientifiques dans les différents océans.

Le partenariat entre l'Ifremer et les TAAF est ainsi essentiel : avec sa délégation Océan Indien basée à La Réunion et avec ses équipes métropolitaines, l'Ifremer participe au consortium de recherche des Iles Eparses et apporte son expertise pour la gestion durable des ressources halieutiques des territoires australs ; depuis 2018, l'Ifremer a pris le relais de l'Institut polaire français en sous-affrétant le navire *Marion Dufresne* pour réaliser des campagnes océanographiques pluridisciplinaires, géologiques ou hydrologiques aussi bien qu'écologiques et biologiques.

Récemment nommé à la présidence de l'Ifremer, je suis donc naturellement attentif à ce que nos collaborations avec les TAAF continuent de se développer et de prospérer.

### François HOULLIER

Président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).



# SOMMAIRE

Éditorial

Présentation de la collectivité des TAAF.....	9
1. Des moyens uniques et indispensables pour la surveillance, l'accès et le fonctionnement des territoires isolés.....	11
2. La gestion des ressources halieutiques dans les TAAF : une quête d'exemplarité.....	23
3. Des projets ambitieux de conservation et de soutien à la Recherche : moteur de partenariat et de coopération dans les TAAF.....	35
4. Des ailleurs ouverts au monde.....	47
5. Annexes.....	57

# Les TAAF

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont depuis 1955 un Territoire d'outre-mer doté de l'autonomie administrative et financière. Cette collectivité d'outre-mer, a été créée par la loi du 6 août 1955. Le siège de l'administration des TAAF est installé à Saint-Pierre de La Réunion où il regroupe près de 70 personnes. La collectivité dispose également d'une antenne à Paris.

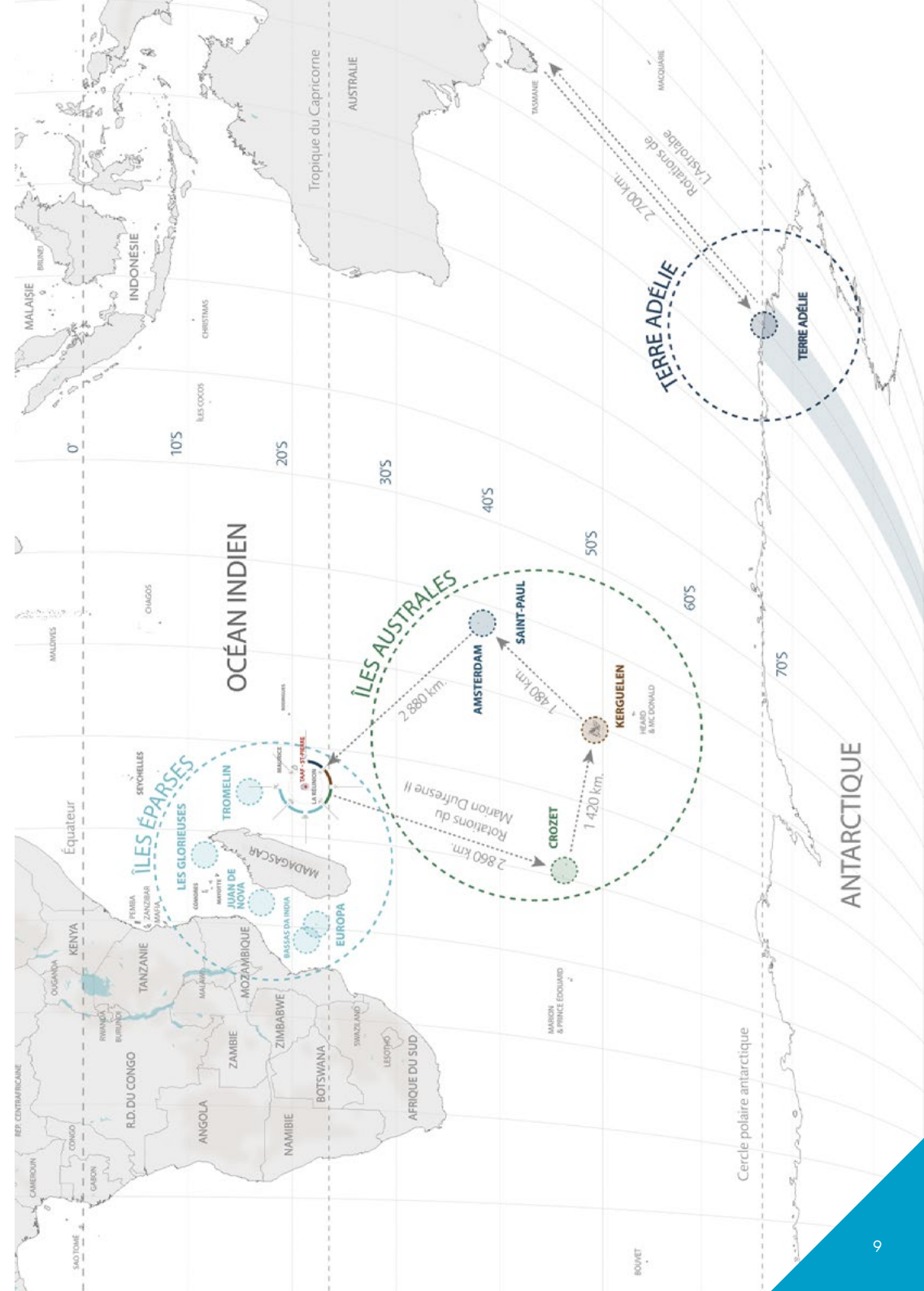
Les TAAF sont formées par cinq districts : l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie ainsi que les îles Éparses. Leur découverte remonte à 1552 pour les îles Amsterdam et Saint-Paul et à 1772 pour Kerguelen et Crozet et à 1840 pour la terre Adélie. La souveraineté de la France sur les îles Éparses date de 1897. Les expéditions scientifiques, la chasse des mammifères marins, ainsi que plusieurs tentatives d'exploitation économique ont rythmé l'activité des îles australes jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les TAAF sont placées sous l'autorité d'une préfète administratrice supérieure. Elle est à la fois le représentant de l'État et l'exécutif de la collectivité. Elle est représentée dans chacun des districts par un chef de district.

Les TAAF n'ont pas d'« habitants » permanents donc ni électeurs, ni élus, ni assemblée territoriale. Cependant, un conseil consultatif rassemblant des membres nommés par le ministre des Outre-mer, ainsi qu'un député et un sénateur désignés par leur assemblée respective, assistent la préfète.

Les bases accueillent entre 20 à 100 personnes (scientifiques et personnels techniques) qui y séjournent de six mois à un an. Les îles Éparses accueillent des détachements militaires, des gendarmes, des scientifiques et des agents techniques des TAAF (Tromelin/Europa) relevés tous les 30 à 60 jours. La terre Adélie accueille 100 personnes de novembre à février, puis 20 personnes le reste de l'année. Ces « hivernants » sont en totale autonomie pendant près de huit mois.

La présence française sur les territoires implique la mise en place par l'administration des TAAF d'une chaîne logistique complexe, indissociable de l'affirmation de cette présence. Les bases antarctique et subantarctiques sont desservies par la mer, avec le *Marion Dufresne*, au départ de l'île de La Réunion vers les trois districts austraux, et avec *L'Astrolabe*, depuis Hobart (Australie) vers le district antarctique de terre Adélie. Les îles Éparses sont ravitaillées depuis l'île de La Réunion par avion et navire militaire et occasionnellement par le *Marion Dufresne* lors de rotations dans les îles Éparses.





**1. DES MOYENS UNIQUES  
ET INDISPENSABLES POUR  
LA SURVEILLANCE, L'ACCÈS  
ET LE FONCTIONNEMENT  
DES TERRITOIRES ISOLÉS**

## La campagne de *L'Astrolabe*

Le navire a effectué sa première Mission de soutien logistique Antarctique «MSLA» fin 2017. L'absence de débâcle de la banquise à quatre reprises sur les cinq dernières années laissait présager des inquiétudes quant à la réalisation de cette première mission qui s'est avérée un succès notamment grâce à un départ anticipé (permettant ainsi de bénéficier de glace sur laquelle le matériel a pu être déchargé et transporté entre le navire situé à 47 km de la base Dumont D'Urville (DDU)) et des conditions météo ultérieures favorables à l'accostage à quai.

Fin 2017 et début 2018, lors de cinq rotations pendant l'été austral, seule période où la mer est libre de glace, *L'Astrolabe* a desservi la base Dumont d'Urville. C'est ainsi que plus de 1500m<sup>3</sup> de SAB (Special Antarctic Blend, carburant Diesel spécial) et jusqu'à 1200 tonnes de fret par rotation, nécessaires aux bases de DDU mais également Concordia, ont pu être débarqués.

*L'Astrolabe* a ensuite effectué sa transition vers son autre activité majeure : la surveillance des eaux de la zone sud de l'océan Indien, cette fois pour le compte des Forces armées de la zone sud océan Indien (FAZSOI). Il a ainsi réalisé deux patrouilles australes du 11 juin au 19 juillet et du 30 juillet au 5 septembre 2018.

En septembre 2018, le navire s'est de nouveau remis en configuration MLA après un passage au bassin à Perth afin de régler les derniers points de la garantie liés au neuvage. La première rotation de la saison a commencé le 6 novembre, avec des conditions de glace exceptionnellement favorables, permettant l'arrivée à quai, qui ne s'était pas vu à RO depuis de nombreuses années.



Hélène LARMET, cheffe du district de terre Adélie 2018/2019

### *Quelles sont vos missions principales en tant que chef de district ?*

Les objectifs fixés par l'administrateur supérieur sont la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement, la bonne ambiance et bonne conduite de la mission. Le chef de district est le représentant du préfet sur le territoire : il distille les valeurs de la République sur ce petit bout de terre dont la responsabilité a été confiée à la France.

### *Quelles sont les qualités nécessaires pour occuper ce poste ?*

Le paramètre essentiel est l'humain. Il faut donc écoute, ouverture, curiosité. Savoir faire confiance sans oublier de douter, offrir un cadre tout en conservant une certaine souplesse. L'équité doit guider l'action au quotidien pour assurer une référence sur la durée avec l'isolement.

### *Des conseils nécessaires aux futurs prétendants à ce poste ?*

Être curieux, vu la diversité des postes et des profils. Être humble, vu les challenges et l'originalité des actions. Choisir ses combats.

### *Une anecdote sur vos missions ?*

Deux accidents sérieux : un problème cardiaque (peu prévisible au vu des examens préalables, qui fait partie des impondérables) et une attaque d'une hivernante par un léopard de mer (difficile à anticiper également). Rappels s'il en faut qu'on ne maîtrise pas tout, ni sur la sécurité, ni sur l'environnement, ni sur les personnes.

### *En un mot, comment décrire votre district ?*

Atypique ! Du fait de la double gestion IPEV/TAAF, de la position particulière en Antarctique, de l'évolution du terrain (de la banquise), des espèces rencontrées.

## Le Marion Dufresne : changement d'affrèteur

▲ L'unification de la flotte océanographique française au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous l'égide d'un seul organisme a eu pour conséquence de voir l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) se substituer à l'IPEV comme sous-affrèteur du *Marion Dufresne*.

Dès 2017, les TAAF et l'Ifremer ont ainsi commencé à construire les bases de ce nouveau partenariat. Les modalités entre les TAAF et l'Ifremer sont alors définies dans un accord-cadre, ainsi que dans une convention d'exploitation et de sous-affrètement qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une convention tripartite TAAF-Ifremer-Louis Dreyfus Armateurs (LDA) permet de régir les interactions entre les trois entités.

L'année 2018 a donc vu un nouveau changement s'opérer dans la vie du *Marion Dufresne* après le changement d'armateur l'année précédente.

L'Ifremer est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Transition écologique et solidaire. L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met également en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance.

Les missions de l'Institut : L'Ifremer a identifié dix axes structurants pour sa stratégie globale de recherche à l'horizon 2020, en lien avec les priorités stratégiques internationales. Ces dix axes requièrent aussi bien des travaux de recherche en lien avec les missions d'expertise et de surveillance de l'Institut, que la mise en œuvre de ses moyens technologiques. Les TAAF et l'Ifremer collaborent par ailleurs sur plusieurs de ces axes notamment pour connaître et caractériser la biodiversité marine pour mieux la préserver ; contribuer à une pêche et à une aquaculture durables ; favoriser une exploration de l'océan profond. A ce titre, les TAAF collaborent depuis plus de dix ans avec la délégation Ifremer de l'océan Indien, notamment sur le territoire des îles Éparses.



Alain Coatanhay, directeur de la flotte, Louis Dreyfus Armateurs

## Coup d'oeil d'un partenaire

Depuis mai 2017 Louis Dreyfus Armateurs (LDA) a le plaisir d'assurer la gestion du *Marion Dufresne*. Cette gestion consiste à la prise en charge par LDA d'un navire «coque nue» auprès du GIE propriétaire du navire très majoritairement détenu par les TAAF, à son armement en personnel officier et marin, à sa conduite nautique, à son entretien et au maintien de la permanence de sa certification. Ceci pour permettre la fourniture de services contractuels au profit des TAAF et de l'IFREMER, qui sont respectivement affrèteur et sous-affrèteur à temps du navire *Marion Dufresne*.

Les services attendus par les TAAF comprennent la réalisation des opérations logistiques visant à ravitailler les districts austraux subantarctiques et les îles Éparses relevant de leur administration et portant sur le chargement et le transport de marchandises solides de toutes tailles, en containers ou en vrac, éventuellement dangereuses, de marchandises liquides telles que du gazole et du kérosène, ou gazeuses en contenant de toutes tailles et leur déchargement sur rade avec les moyens du bord (y compris héliportés), ainsi qu'à l'hébergement à bord des passagers et personnels spéciaux.

Les services attendus par l'IFREMER incluent la réalisation d'opérations scientifiques à la mer consistant en des travaux de bathymétrie, d'hydrologie, de gravimétrie, de magnétométrie, de sismique, de courantométrie, de prélèvements d'eau, d'organismes ou de matières en surface ou sous-marins, de prélèvement de sédiments (y compris par carottage) avec les équipements embarqués mis en œuvre sur une base 24/24h par les équipes de personnels scientifiques d'IFREMER assistés par l'équipage LDA.

LDA qui a développé depuis les années 90 des activités de navires de services, concentre ses efforts d'une part sur la fourniture des services contractuels et d'autre part sur les propositions d'évolution des modes opératoires visant à la réalisation des services dans des conditions de sécurité les plus optimisées.

LDA se félicite de ce partenariat emblématique avec les TAAF, dont les multiples facettes sollicitent l'ensemble de l'éventail de ses compétences acquises dans l'opération de navires de transport de marchandises et de passagers, de recherche océanographique et sismique, de pose et de réparation de câbles sous-marins et qui procure à son personnel navigant un type de navigation dans les mers australes avec des escales sur rades foraines d'espaces protégés dont la spécificité représente un attrait difficilement égalable.





## L'arrivée de moyens nautiques légers à Juan de Nova : poursuite d'un mécénat monégasque et de la collaboration TAAF-FAZSOI-Gendarmerie au profit de la préservation du patrimoine naturel marin

▲ L'année 2016 a vu un accroissement important des activités de pêche illégale dans le lagon de Juan de Nova. Dans le cadre de l'action de l'État en mer, des campagnes de surveillance des pêches plus fréquentes ont été menées au moyen des navires hauturiers (frégates de la Marine nationale, patrouilleur des affaires maritimes). Elles ont permis l'appréhension de pirogues, matériel de pêche et produits de la pêche. Afin de compléter ce dispositif par une présence dissuasive permanente et si nécessaire des interventions en mer, deux moyens nautiques légers ont été mis en place. L'achat des embarcations, des moteurs et des accessoires a été possible grâce au soutien renouvelé d'un mécène monégasque, la société COGEMAT, qui avait permis en 2016 l'achat des moyens nautiques mis en place sur Grande Glorieuse. Le matériel, acheté en métropole, a pu être livré le 15 décembre 2017 à Juan de Nova. Ces embarcations sont opérées par le détachement des Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI). Le gendarme, représentant du préfet, administrateur supérieur des TAAF sur l'île et officier de police judiciaire est systématiquement associé aux opérations de manière à pouvoir le cas échéant dresser des procès-verbaux et contrôler les navires. Depuis la mise en place de ce dispositif, et suite à l'effet dissuasif des premières patrouilles, il n'est plus observé d'activité de pêche illégale sur le lagon de Juan de Nova. La dernière intervention sur des barques de pêche illégales remonte à avril 2017. Cette opération avait permis la saisie d'une pirogue, de matériel de pêche, de quelques holothuries et de 350 kg de sel. L'île de Juan de Nova et les eaux associées hébergent un patrimoine naturel marin riche et jusque-là préservé de l'impact de l'homme. Elles sont une zone refuge pour de nombreuses espèces marines protégées (mammifères marins, tortues marines, etc.) et un réservoir potentiel de biodiversité dans le Canal du Mozambique. Ces opérations de lutte contre des activités de pêche non régulées sont ainsi une priorité pour la préservation de ce patrimoine.



## Le traitement de l'obsolescence des systèmes de communication par satellite ou d'antennes satellites

▲ Depuis 2003, les communications avec les différents districts des TAAF s'effectuent par le biais d'une installation VSAT. Un contrat d'allocation de bande passante satellite a initialement été souscrit auprès de la société Marlink jusqu'en novembre 2018. Tous les échanges, téléphonie et données, transitent par cette installation. La fourniture de ce service de communication est partie intégrante de plusieurs conventions avec les principaux partenaires des TAAF (IPEV, CNES, Météo France...).

A l'origine, cette installation était composée d'un site principal à Saint-Pierre et de trois sites sur chaque île australe. En 2010, une mise à niveau des stations a été faite afin d'optimiser l'utilisation de la capacité satellitaire allouée. A compter de 2012, la fiabilité de cette installation a commencé à être remise en cause suite à plusieurs incidents. Dès lors, a été menée une réflexion de modernisation et d'amélioration de l'installation existante afin de remédier à la saturation quasi-permanente de la bande passante préjudiciables à l'exécution de certaines missions et programmes scientifiques.

A partir de 2015, des échanges ont été réalisés entre le service des télécommunications, de l'informatique et des réseaux (STIR) des TAAF et les partenaires commerciaux satellitaires, afin d'envisager une solution de rénovation des stations (remplacement des équipements devenus obsolètes et difficilement réparables, simplification des installations et doublement de la bande passante) sans interrompre le service plus que quelques jours.

Une consultation a été lancée en 2017 portant donc sur une nouvelle architecture comprenant l'hébergement de la station d'accueil des liens satellitaires des districts et c'est la solution proposée par la société ADS (Airbus Defence and Space) qui a été retenue. La convention a été signée en novembre 2017 et les travaux ont été réalisés à l'occasion de la rotation d'OP1-2018 du *Marion Dufresne*.

A l'issue de cette première phase technique achevée en août 2018, une phase d'amélioration des services a été poursuivie. En septembre 2018, ADS a réalisé, en collaboration avec les techniciens des différents sites, une amélioration de la disponibilité de la bande passante satellite et notamment du service Internet. En effet, dorénavant les trois districts austraux bénéficient d'une capacité satellitaire partagée, ce qui augmente grandement la fluidité des services d'échange de données.

La totalité des services ainsi que la formation des personnels sont fournies par la société ADS sous couvert de la convention signée en novembre 2017 pour une durée de 3 ans. En juin 2018, la première formation des PARDEF (participations de la défense) sur le système VSAT a été réalisée sur le site de Toulouse d'ADS.

La rénovation de l'installation VSAT est donc achevée. Les défauts épisodiques de qualité de la téléphonie identifiés depuis cette rénovation seront résolus au cours de la dernière phase qui mènera à une modification de la liaison privée fournie à La Réunion.



Marion FRANCOIS, directrice des services techniques

**Pouvez-vous rapidement, présenter votre parcours professionnel et ce qui vous a amené aux TAAF ?**

Je suis à l'origine une ingénieure en mécanique et productique issue du Conservatoire national des arts et métiers, formation que j'ai suivie en alternance. Mon premier employeur a été General Electric avec qui j'ai passé 10 ans à différents postes dont les plus significatifs m'ont amenée à être ingénieure puis cheffe de chantier dans la maintenance de turbines à gaz de forte puissance en France et à l'étranger. En 2010, au cours

d'un de mes futurs derniers chantiers, à La Réunion, j'ai découvert les TAAF et le *Marion Dufresne*, ce dernier au cours d'une journée portes ouvertes. Sans savoir que je finirai un jour par le remplacer, j'ai rencontré Laurent Besnard qui faisait une présentation sur la logistique si particulière des TAAF, des étoiles dans les yeux. Impressionnée par sa passion mais également par les possibilités professionnelles que cela pouvait représenter, j'ai alors postulé aux TAAF pour devenir chef de district. J'ai donc hiverné un an, de fin 2010 à tout début 2012, sur la base Dumont D'Urville en terre Adélie en tant que Dista de la 61<sup>ème</sup> mission. A la fin de cette expérience exceptionnelle, le poste de directeur des services techniques que j'occupe actuellement s'est libéré et non encore rassasiée de cette première découverte des territoires des TAAF, je n'ai pas hésité.

**Quelles sont les missions du service technique au sein des TAAF ?**

Les services techniques assurent tout le soutien technique et logistique de l'ensemble des TAAF. La mission principale consiste à permettre aux personnels, quelque soit leur lieu où ils se trouvent dans les TAAF, au siège ou sur les districts, d'avoir les conditions nécessaires pour réaliser leur travail dans de bonnes conditions. Les districts étant isolés par définition, l'autonomie est impérative. Ainsi les services techniques fournissent le personnel et les équipements permettant la production d'eau et d'électricité, la construction et l'entretien des infrastructures, la mise à disposition de moyens de communication par satellite, l'entretien des matériels du parc roulant. Nous fournissons également la nourriture et les denrées permettant la réalisation de plus de 80 000 repas par an. La logistique, fil conducteur permettant la réalisation de ces opérations, est par essence, au cœur des missions du service technique.

Les services techniques assurent également le suivi opérationnel et technique du *Marion Dufresne* ainsi que la gestion des opérations pour le compte des partenaires extérieurs tels que le CNES, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Météo France ou encore l'agence spatiale européenne dans le cadre du projet Galiléo.

**Le ravitaillement des districts est une des missions de votre service. Comment organisez-vous ce processus ?**

Tout est lié au calendrier du *Marion Dufresne*, véritable cordon ombilical entre La Réunion et les îles des districts austraux. Or La Réunion est elle-même une île, rajoutant ainsi une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans cette logistique très particulière.

Deux processus complémentaires régissent l'organisation des ravitaillements par les services techniques, l'approvisionnement en amont puis les opérations.

Le premier provient des demandes effectuées par le district, appelé « besoin », ou des programmations pluriannuelles pilotées par le siège. Ce sont les délais de traitement qui diffèrent. Le district exprime ses besoins, 6 mois environ avant la date de départ d'une OP. Ce délai est nécessaire afin de prendre en compte les différents temps de traitements et d'acheminements qui peuvent être plus ou moins longs suivant la provenance et la disponibilité de la marchandise. A cet approvisionnement vient se rajouter les contraintes de nos districts où le navire ne peut aller à quai; nous emportons donc le fret dans des contenants spécifiques et adaptés à ce mode de débarquement atypique.

C'est ainsi que le 2<sup>ème</sup> processus entre en jeu qui est l'organisation fine de la livraison en quelque sorte. L'OP est en préparation, le matériel est mis à bord du *Marion Dufresne* deux jours avant l'appareillage avec un manifeste de tout le fret transporté précisant sa destination finale. Le navire appareille et quelques jours plus tard, par hélicoptère, par chaland ou par portière, le besoin exprimé quelques mois plus tôt est livré; les bases sont ravitaillées. Puis le cycle recommence, quatre fois par an.

## Assurer la sécurité des personnes : les investissements, la prévention, les exercices et l'activité médicale sur les districts

La mission du service médical est d'assurer la sécurité des personnels sur les districts. Pour cela la prévention est essentielle, elle passe principalement par les aptitudes avant le départ pour éviter à un personnel malade de se rendre sur le terrain. Sur place le médecin de la base poursuit cette prévention en essayant de maintenir des conditions de vie et de travail qui limitent les risques pour la santé. Malheureusement la prévention ne permet pas d'éviter tous les problèmes et il faut donc mettre en place sur chaque base un hôpital avec tout le matériel nécessaire pour prendre en charge au mieux chaque patient sans aide extérieure. Cet hôpital est géré par un seul médecin formé plusieurs mois avant son départ à la médecine isolée en partenariat avec le service de santé des armées.

La télémédecine complète ce dispositif, elle est devenue un outil indispensable dans la prise en charge des cas les plus complexes, elle se réalise en partenariat avec le CHU de La Réunion. C'est un outil de sécurité important pour les districts. Le médecin est toutefois seul sur place et forme une équipe médicale au sein des hivernants pour l'aider en cas de situation médicale lourde, ils seront en charge de soigner le médecin en cas de problème. Cette formation est une part importante du travail des médecins des bases. Enfin cette sécurité des personnels s'applique sur le district mais également dans toute la zone maritime qui entoure chaque base. Les marins évoluant dans ces eaux, navigateurs à la voile ou pêcheurs profitent de cette présence médicale au milieu d'une des zones les plus désertes au monde. Les bases ne possèdent par contre pas de moyen de secours maritimes, les navires doivent se rapprocher eux-mêmes des îles pour y débarquer leurs patients ou bien profiter d'un navire de secours dans la zone.

La régulation de ces appels et la gestion des opérations maritimes est réalisée par le CROSS de La Réunion et le Centre de consultation médicale maritime (CCMM) de Toulouse pour la partie médicale. Cette année encore l'ensemble de cette chaîne a été sollicitée. Septembre 2018, deux voiliers participants à la course Golden Yatch Race sont en perdition au large d'Amsterdam après avoir essuyer une forte tempête.

L'Australien, Gregor McGuckin et l'Indien, Tomy Abhilash sont secourus par le navire *Osiris* après un travail de recherche centralisé par le CROSS Réunion en partenariat avec les marines australiennes et indiennes. L'un des rescapés étant blessé le CCMM décide d'une évacuation vers l'hôpital le plus proche et donc vers l'île d'Amsterdam. L'ensemble de la base participe à cette opération de secours pour débarquer le blessé sur l'île ce qui est souvent difficile par voie maritime en l'absence de port, puis à l'hôpital de la base. Avec l'aide de son équipe médicale et des experts contactés par télémédecine le patient est stabilisé et pourra sortir de l'hôpital 4 jours plus tard. Les marines australiennes et indiennes dépêcheront ensuite sur zone leurs navires respectifs pour une évacuation par hélicoptère. Cette opération fructueuse est une belle illustration de cette chaîne de secours qui permet de faire profiter l'ensemble des personnels à terre ou en mer des meilleurs soins possibles malgré l'isolement extrême.



Rémy LEMARCHAND, médecin à Amsterdam 2017/2018

*Qu'est-ce qui vous a poussé à postuler ?*

Le goût de l'aventure et la possibilité de vivre une expérience professionnelle et personnelle unique dans un environnement sauvage et magique à la fois.

*Pouvez-vous nous décrire vos activités ?*

L'activité de soin se résume à de la médecine générale classique mais une urgence peut survenir à n'importe quel moment du fait des nombreuses activités (techniques ou scientifiques) sur le district. Une très grande partie du travail consiste aussi à l'entretien de l'hôpital (infrastructure, matériel) et à la gestion des « consommables » (médicaments, etc.) afin de pouvoir faire face à n'importe quelle situation. La formation médicale des hivernants à différents postes d'aides (chirurgicaux, anesthésistes, techniques, médicaux) occupe une place importante dans notre temps de travail. En parallèle de cette activité purement médicale, le médecin est sollicité sur de nombreux points comme la sécurité au travail, l'hygiène, etc. Au final, les activités du médecin de district sont très variées ce qui en fait l'intérêt principal et toute sa richesse.

*Quels ont été les moments les plus marquants de votre séjour ?*

La prise en charge du skipper indien Tommy Abilash sur le district a marqué cette fin d'hivernage. Cette opération de sauvetage a débuté très précocement par rapport à son naufrage et l'implication de tous les membres de la mission a été sans faille.

En parallèle de cet événement purement médical, le simple fait de vivre un an sur cette île au bout du monde est une expérience hors du commun au quotidien !

*Pouvez-vous décrire une journée type du médecin ?*

Il n'y a pas de journée type sur le district. Il y a toujours quelque chose à faire sur la base si nous avons un moment de libre comme aider en cuisine, au garage ou participer aux nombreuses activités scientifiques. C'est cette absence de routine qui fait tout l'intérêt de ce poste !



## 2. LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LES TAAF : UNE QUÊTE D'EXEMPLARITÉ

## La pêche à la langouste : objectif de labellisation MSC

La diversité, l'abondance et l'intérêt commercial des ressources halieutiques des mers australes attirent depuis toujours les pêcheurs, malgré la rudesse de ces mers. Dans les eaux de Saint-Paul et Amsterdam, ce sont la langouste (*Jasus paulensis*) et diverses espèces de poissons qui sont exploitées : le cabot (*Polyprion sp.*), le rouffe (*Hyperoglyphe antarctica*), le saint-paul (*Latris lineata*) et le bleu (*Nemadactylus monodactylus*), ainsi que d'autres espèces capturées de manière accessoire et commercialisées. Ces ressources, et par conséquent la pêche, se concentrent à proximité des côtes autour de l'étré plateau de ces îles volcaniques, et sur quelques bancs adjacents. Une partie de l'activité est donc exercée au sein de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

La pratique de la pêche à Saint-Paul et Amsterdam a peu évolué depuis le début de la pêcherie commerciale. Aujourd'hui, elle est opérée par un seul navire, l'*Austral*, qui peut déployer de petites embarcations de pêche (les canots et les caseyeurs). La langouste est capturée à l'aide de casiers posés sur le fond par les embarcations, et les poissons avec différents engins : la ligne à main, la palangre verticale et le carrelet. Les navires de passage et les personnes sur la base Martin-de-Viviès d'Amsterdam peuvent également s'adonner à une pêche de loisir dans le district à condition de respecter la même réglementation que l'*Austral* (prescriptions techniques) et de déclarer leurs captures.

La gestion de cette pêcherie est assurée par les TAAF qui s'emploient à en faire une pêche durable en préservant les ressources et les écosystèmes dans lesquels elles se déploient. Des programmes de contrôle et de suivi scientifique de la pêche à Saint-Paul et Amsterdam sont assurés par les TAAF en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Les armateurs de l'*Austral*, SAPMER SA et ARMAS PECHE, ont entamé une démarche en vue d'obtenir la certification MSC (Marine Stewardship Council), qui reconnaît au niveau international la bonne gestion d'une pêcherie. Les TAAF, en association avec le MNHN, se sont engagées à les accompagner dans ce processus jusqu'à l'obtention de la certification.

Un pré-audit, réalisé par un organisme certificateur MSC indépendant, a permis de mettre en lumière l'efficacité de la gestion de cette pêcherie, et un impact sur les écosystèmes limité, deux principes à respecter pour l'obtention du label MSC. Cette pêcherie doit cependant encore faire ses preuves sur un troisième principe, à savoir améliorer la connaissance sur les populations ciblées et la durabilité de leur exploitation. Pour cela, des programmes de marquage des langoustes et des poissons ont été entrepris depuis 2013, et l'analyse des données est actuellement en cours au travers d'un programme ambitieux de recherche halieutique.

Développé par le MNHN et les TAAF, ce programme vise à améliorer les connaissances sur la pêcherie. Il permettra la création ou l'amélioration des modèles d'estimation de stock des espèces exploitées à Saint-Paul et Amsterdam, et l'évaluation de l'impact de la pêcherie, en s'appuyant sur les données récoltées par les agents embarqués sur les navires. Les résultats et connaissances acquises grâce à ce projet permettront de gérer durablement et efficacement la pêcherie, et donc de contribuer parallèlement à sa certification MSC.



Luc LAUVERJAT, chef de district de Saint-Paul et Amsterdam 2018/2019

### Quelles sont vos missions principales en tant que chef de district ?

Durant douze mois il s'agit d'assurer les fonctions de représentant de l'autorité de l'État sur ce minuscule territoire. C'est être tout à la fois maire, officier de police judiciaire, logisticien et manager. Mais au-delà de toutes ces missions, le rôle principal est de veiller au bon fonctionnement de la base et surtout de l'équipe.

### Quelles sont les qualités nécessaires pour occuper ces postes ?

Adaptation est sans doute le maître mot. Capacité de s'adapter à un environnement professionnel hors du commun, à un environnement naturel merveilleux, à des collègues extraordinaires et à des sujets très variés. Ce poste nécessite la compréhension à la fois globale de l'ensemble des fonctions de la base et particulière des enjeux pour chacun. Il se réalise dans la capacité à faire travailler en synergie des acteurs aux parcours insolites, aux attentes diverses, aux repères professionnels ou sociaux différents et aux objectifs pas toujours convergents.

### Une anecdote sur vos missions ?

Le vendredi 21 septembre 2018, le *Thuriya* et le *Hanley Energy Endurance*, deux voiliers de la « Golden Globe Race » démâtent dans la tempête à 96 milles au sud de l'île Amsterdam. Tomy Abhi-lash le skipper du premier est blessé et immobilisé à l'intérieur de son voilier dans des conditions de mer extrêmes (50 nœuds de vent, des creux de 9 mètres). Le deuxième skipper naufragé de cette course au tour du monde en solitaire avec des moyens de navigation « à l'ancienne », l'irlandais Gregor McGuckin a pu établir un grément de fortune et il tente de rallier la position du *Thuriya*. Le lundi 24 septembre, ils sont récupérés tous les deux par le patrouilleur des affaires maritimes *l'Osiris*, dérouté à la demande du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Réunion. Le mardi 25 septembre, ils sont débarqués en zodiac à la cale de la base Martin-de-Viviès.

La manœuvre de débarquement effectuée, je monte à bord de *l'Osiris* pour leur témoigner de mon admiration, saluer le capitaine et l'équipage. Mais peu de temps après les conditions de mer « évoluent ». Cette nuit-là je dormirai à bord. La météo est changeante dans les australes !

Pêchez-vous ? Accordez-vous des autorisations de pêche aux hivernants ou personnes travaillant à Saint-Paul et Amsterdam ?

Les personnels de la base qui le souhaitent peuvent pêcher sous réserve de respecter les dates d'ouverture, de suivre les prescriptions de sécurité propre à la base (PPR ou plan de prévention des risques), de respecter les règles de capture, de suivre les recommandations de la Réserve naturelle, d'enregistrer toutes les prises en lien avec les agents de la Réserve naturelle et de partager le fruit de sa pêche à la table commune.

En un mot, comment décrire votre district ?

La plus belle des terres australes.

Aucun chauvinisme ! Nous ne sommes pas la plus grande, c'est Kerguelen. Nous ne sommes pas la plus rude, ça c'est Crozet. Nous ne sommes pas la plus mythique, ça c'est sans nul doute terre Adélie. Non, ici, c'est simplement la plus belle !



## Coup d'oeil d'un partenaire

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) et les TAAF coopèrent depuis une décennie pour la conservation des stocks de thons et la protection des écosystèmes marins dans les zones économiques exclusives (ZEE) des îles Eparses. Une étude scientifique réalisée en 2007, a fourni des éléments à la première ébauche de la réglementation de la pêche thonière dans les eaux françaises. Un programme observateur de cette pêcherie a ensuite été lancé en mobilisant l'expertise des deux organismes, l'IRD assurant l'analyse des données recueillies. L'IRD siège également au Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, espace des TAAF. Enfin, un chercheur de l'IRD est la

voix de France-Territoires au Comité Scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, pour faire valoir une gestion écosystémique de la ressource thonière de l'Océan Indien.

Francis Marsac (IRD), représentant scientifique français (OT) à la Commission des Thons de l'Océan Indien



Anne-France Mattlet, chargée de mission à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

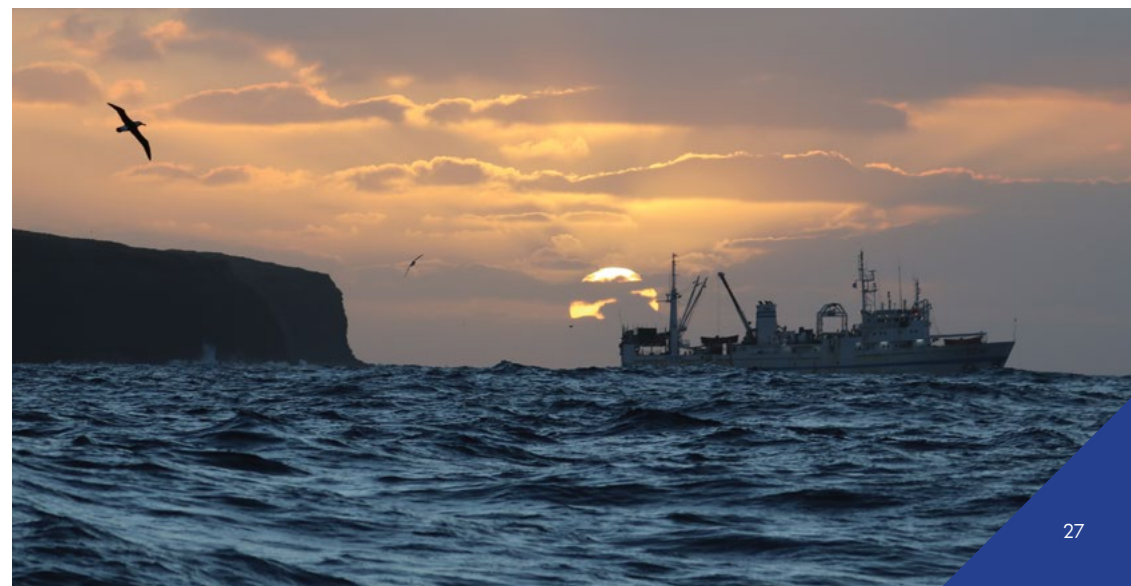
## Coup d'oeil d'un partenaire

La représentation de la France au titre de ses territoires ultramarins dans les organisations de pêche de l'Océan Indien est assurée par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, avec le soutien de l'administration des TAAF. Ce partenariat s'illustre au sein de trois organisations.

La présence des TAAF aux côtés du négociateur de la DPMA lors de la Commission des thons de l'Océan Indien conduit ainsi à une réactivité accrue de la délégation sur les sujets de contrôle et d'observation scientifique à bord des thoniers sennears et permet à la France depuis 2018 d'assurer la présidence du comité de conformité tout en maintenant une représentation constante de nos intérêts. La coopération entre les TAAF et la DPMA facilite également notre implication au sein de la Commission des pêches du sud-ouest de l'Océan Indien, institution majoritairement composée de pays en développement de la région. Des agents des TAAF, sur instructions de la DPMA, représentent la France à des réunions techniques toujours plus nombreuses ces dernières années, dans le but d'étendre l'influence française au sein du groupe.

Enfin, la DPMA consulte régulièrement les TAAF sur le développement des outils de gestion par zone dans l'Accord des pêches du Sud de l'Océan Indien, duquel relève la gestion d'espèce de fond, comme la légine, en zone internationale.

Le partenariat DPMA-TAAF s'avère fructueux car fondé sur le principe de complémentarité. Il continuera à se développer sur cette base dans le but de maintenir la présence française dans les organisations des pêches de la zone.



## Travaux liés à la révision du plan de gestion de la pêche à la légine australe

La pêche palangrière à la légine australe (*Dissostichus eleginoides*) s'est développée depuis maintenant plus de vingt ans dans les zones économiques exclusives (ZEE) de Crozet et de Kerguelen. La légine, poisson à chair blanche, pouvant mesurer plus de deux mètres de long et peser jusqu'à quatre-vingt kilos, suscite aujourd'hui un fort engouement commercial. Cette pêche fait l'objet d'un haut niveau d'exigence environnementale, d'une part parce qu'elle est exercée au sein de Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, et d'autre part parce qu'elle doit respecter les exigences liées à la certification Marine Stewardship Council (MSC) et les mesures de conservation de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

Afin d'assurer la conservation à long terme de la ressource de légine et des écosystèmes dans lesquels elle se déploie, l'administration des TAAF a mis en place un système de gestion fixant le cadre réglementaire général d'exercice de l'activité de pêche ainsi que les modalités techniques permettant la délivrance des autorisations de pêche et la répartition du total admissible de captures (TAC) en quotas entre les armements autorisés à pêcher. Le système de gestion de cette pêche, considérée comme exemplaire, s'appuie sur un suivi scientifique rigoureux du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), conseiller scientifique des TAAF en matière de pêche australe.

Ce système, formalisé en 2015 dans un premier plan de gestion de la pêche de la légine, arrive à échéance le 31 août 2019 et un nouveau plan de gestion doit entrer en vigueur en 2019. Le nouveau plan de gestion, dans le respect des engagements nationaux et internationaux ainsi que des exigences de la Réserve naturelle, devra s'intéresser notamment aux retombées économiques de la pêche, à l'amélioration des procédures de délivrance des autorisations de pêche et de répartition des quotas entre les différents acteurs.



Hugues Vermande, contrôleur des pêches (COPEC)

Originaire de Toulouse, Hugues Vermande a suivi des études universitaires en biologie, et ses compétences de plongeur sous-marin professionnel l'ont amené à hiverner à Kerguelen dans le cadre du volontariat à l'aide technique du service national en 1994.

Depuis il navigue tous les ans sur les mers australes, d'abord en tant que technicien océanographe sur la première campagne antarctique du *Marion Dufresne*, puis en tant que contrôleur des pêches des TAAF.

Depuis 20 ans, il contribue, parfois dans des conditions difficiles et dans un environnement extrême, à pérenniser la pêche dans les zones économiques exclusives des TAAF. Il compte ainsi plus de quarante missions embarquées sur les navires autorisés. Il a par ailleurs étendu son expérience en étant en 2014 le premier observateur international CCAMLR d'origine française à mener une campagne de pêche en mer de Ross.

« J'ai vu des archipels sidéraux ! Et des îles dont les cieux délirants sont ouverts au vogueur ... » les vers de Rimbaud (*Le Bateau Ivre*) résonnent dans les mers australes d'une forme d'addiction, sinon comment expliquer au-delà du besoin de gagner sa vie, la persévérance depuis 25 ans à revenir dans les cinquantièmes hurlants ?

Hugues Vermande est un acteur de l'évolution de la pêche. Il accomplit sa tâche exigeante tant physiquement que moralement, avec intégrité, endurance, enthousiasme, et toujours avec l'accent « du sud ».



Aurélie CARTIER, adjointe au chef de service des pêches

### Comment avez-vous atterri aux TAAF ?

Engagée depuis plus de 13 ans dans la Marine nationale en tant que secrétaire, j'ai alterné des postes auprès de hautes autorités et des postes embarqués comme le porte-avions « Charles de Gaulle ». A la suite d'un appel à candidature, j'ai rejoint la direction des pêches et des questions maritimes des TAAF en tant qu'adjointe au chef de service des pêches et ce depuis le 16 août 2017.

### Quelles sont vos fonctions au sein du service des pêches ?

Mon rôle principal est le suivi des activités de pêche dans les eaux sous juridiction des TAAF. Notamment le contrôle de la réglementation, le suivi des prix de vente de la pêche et la validation des exportations. J'assure le lien entre les différents armements de pêche, le CROSS Réunion et les contrôleurs et observateurs de pêche embarqués.

Je suis également en charge de toute la partie administrative et financière dont la gestion du courrier arrivé et départ, du suivi et de la mise à jour des textes réglementaires mais aussi du budget de la direction.

J'apprécie ce poste pour la diversité des tâches qui me sont confiées, la découverte d'un milieu qui m'était jusque-là presque inconnu mais surtout la découverte des terres uniques et préservées que sont les TAAF.

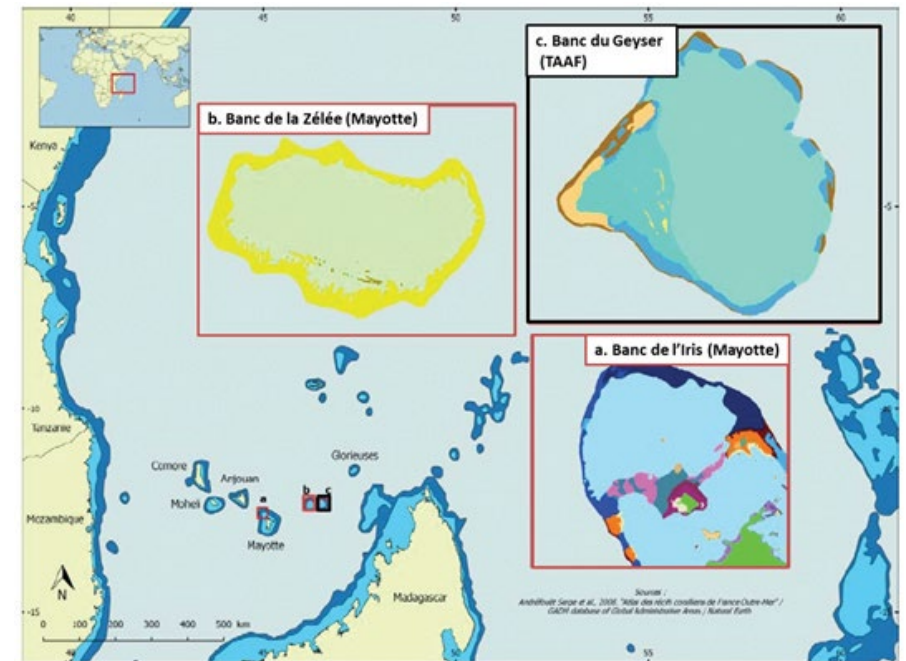
### Quel est votre meilleur souvenir jusqu'à présent ?

Mon meilleur souvenir reste l'embarquement de deux semaines sur un palanrier en pêche à Kerguelen en accompagnement du contrôleur en décembre 2017. Mon but était d'appréhender ce métier si particulier et de mieux comprendre les conditions de travail. Cela restera une expérience inoubliable.

## 10<sup>ème</sup> FED régional – Epicure : Présentation des résultats lors des comités de gestion des deux Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses

### Le Conseil Départemental de Mayotte et les TAAF associés pour la protection de la Biodiversité marine

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement régional océan Indien « Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses », le Conseil Départemental de Mayotte et les TAAF avec le soutien de l'union Européenne et de l'Agence Française de Développement (AFD), ont piloté la réalisation d'un projet visant l'évaluation des peuplements de poissons associés aux bancs et atolls coralliens de Mayotte (bancs de l'Iris, atoll de la Zélée) et des TAAF (atoll de Geyser).



### Localisation des trois bancs récifaux étudiés dans le programme EPICURE (modifié du rapport EPICURE)

Les récifs coralliens sont des écosystèmes remarquables qui abritent une biodiversité exceptionnelle et peuvent potentiellement fournir des ressources alimentaires pour les populations humaines. Lorsqu'ils sont isolés ces bancs et atolls agissent comme des oasis de vie à la fois réservoir de biodiversité et sources de production primaire contribuant à alimenter les espaces pélagiques (thons notamment).



Le projet EPICURE, confié à l'Ifremer de La Réunion et au Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte, a donc pour objet d'évaluer l'état de santé de ces écosystèmes, leur rôle écologique et le potentiel d'exploitation halieutique de ces derniers dans le but d'apporter des éléments d'aide à la décision aux gestionnaires de ces espaces.

La mise en commun des savoirs-faire de ces deux organismes a permis de développer des approches innovantes et adaptées à ces écosystèmes particulièrement complexes et difficiles d'accès. Les résultats de cette étude montrent que pour l'atoll du Geysier (ZEE des Glorieuses, TAAF), l'état de santé de l'écosystème est à ce jour contrasté avec des habitats dégradés et d'autres à fortes couvertures coralliennes vivantes plus méconnus et abritant une biodiversité remarquable. L'étude met par ailleurs en évidence un déséquilibre démographique et **une faible disponibilité des principaux stocks des grands poissons commerciaux**, en partie expliqués par une exploitation soutenue et non contrôlée depuis plusieurs années. Les plus petites espèces d'intérêt commercial secondaire apparaissent mieux structurées en taille et sont globalement plus abondantes. Toutefois au vu de l'ensemble des résultats, il apparaît que **l'atoll du Geysier n'offre pas à ce jour les conditions permettant la mise en place d'une pêcherie commerciale rentable et durable**. Ces résultats seront présentés en 2019 aux Conseils de gestion des deux Parcs marins de Mayotte et des Glorieuses, afin d'alimenter les réflexions sur la stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture à Mayotte et l'encadrement réglementaire des activités sur le périmètre des deux parcs.



Dhahabia Chanfi, directrice des politiques scolaire et universitaire au Conseil Départemental de Mayotte, ordonnateur régional du projet du 10<sup>e</sup> FED océan Indien

## Coup d'oeil d'un partenaire

**Quelle est votre fonction et quel est votre rôle dans le projet 10<sup>ème</sup> FED ?**

Je suis directrice des politiques scolaire et universitaire au Conseil départemental de Mayotte (CDM). Je coordonne, au titre d'ordonnateur régional et en lien étroit avec les TAAF et l'AFD, le programme du 10<sup>e</sup> FED régional océan Indien depuis son démarrage en 2013.

**Quels sont les enjeux environnementaux liés à la biodiversité marine à Mayotte et comment votre projet va y répondre ?**

Le projet est né du constat que nos écosystèmes marins nous offrent des richesses d'une valeur inestimable, tant sur le plan écologique, qu'économique, social ou culturel. Ils constituent surtout une ressource d'une importance capitale sur le plan alimentaire, et c'est pourquoi il est important de les préserver et de les exploiter avec sagesse. A Mayotte, la densification de l'occupation du sol et le développement urbain non maîtrisé pèse dangereusement sur les récifs.

**Quels sont les bénéfices de ce projet mené en partenariat entre les TAAF et le CDM ? Quelles sont les étapes à venir avant la clôture du programme en juillet 2019 ?**

Mayotte et les îles Eparses abritent 2023 km<sup>2</sup> de récifs coralliens, soit 99% des récifs français de l'océan Indien. C'est donc tout naturellement que le Conseil Départemental de Mayotte et les TAAF se sont fédérés à travers la mise en œuvre d'un projet commun en faveur de la « Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des îles Eparses » dans le cadre de la 10<sup>e</sup> programmation du Fonds Européen de Développement pour la région océan Indien.

Ce projet partenarial exemplaire, mené main dans la main avec succès, nous a apporté les premières bases solides pour gérer nos activités durablement. Après plus de dix campagnes scientifiques et des formations aux métiers de la mer nous disposons à Mayotte et dans les TAAF d'outils efficace de suivi de nos récifs et d'encadrement des activités notamment de pêche. Mais la préservation des récifs reste un challenge que nous devons relever ensemble si nous voulons continuer à bénéficier de ce que la nature peut offrir.

Après un travail de cette ampleur, il est nécessaire de valoriser l'ensemble des résultats, par des communications au grand public (exposition, photo, vidéo et conférence). Néanmoins, il est également primordial que les organismes gestionnaires et les élus s'approprient les résultats pour faire avancer, et améliorer la gestion des espaces maritimes dont ils sont responsables.



### 3. DES PROJETS AMBITIEUX DE CONSERVATION ET DE SOUTIEN À LA RECHERCHE : MOTEUR DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION DANS LES TAAF

## Adoption du nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle

▲ Dans la continuité de son premier plan de gestion 2011-2015, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises a élaboré, en 2017, son second plan de gestion 2018-2027, qui tient compte des nouveaux enjeux marins suite à l'extension de la Réserve naturelle en 2016.

Fruit d'un travail collaboratif avec les instances de gestion de la Réserve naturelle, les partenaires institutionnels et scientifiques, et l'ensemble des directions et services de la collectivité des TAAF, le second plan de gestion identifie les axes stratégiques d'intervention environnementale dans les Terres australes françaises et représente une feuille de route ambitieuse. Il s'articule autour de 7 enjeux de conservation (limitation de l'impact anthropique des bases et des navires, préservation des écosystèmes terrestres et marins, maintien des populations d'oiseaux et mammifères marins, gestion durable des pêcheries, suivi long terme de la biodiversité et des changements globaux, conservation du patrimoine culturel) et 2 facteurs de réussite (développement d'outils de gestion efficaces et pérennes et sensibilisation/communication).

Conformément aux dispositions nationales, le Comité Consultatif de la Réserve naturelle, son Conseil Scientifique, le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB-SOI) et le Conseil national de la protection de la nature (CNP) ont été consultés sur le projet de second plan de gestion 2018-2027 de la Réserve naturelle. Tous ont formulé un avis favorable. En parallèle, une consultation publique a été lancée sur ce dossier du 24 octobre au 14 novembre 2018, recueillant 37 commentaires, parmi lesquels un avis négatif et trois autres ne se sont pas prononcés directement.

Les avis formulés montrent une adhésion collective au projet de second plan de gestion de la Réserve naturelle au regard des enjeux de préservation de la biodiversité, de l'importance d'intégrer l'ensemble des composantes écologiques de la zone, y compris l'interface terre-mer, et d'inscrire les activités humaines dans une démarche éminemment respectueuse des écosystèmes terrestres et marins. En s'appuyant sur la synthèse de ces avis, un arrêté préfectoral portant approbation du second plan de gestion 2018-2027 de la réserve naturelle des Terres australes françaises a été adopté par la préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises.

Impliquant l'ensemble des directions et services de la collectivité des TAAF, mais aussi les acteurs et usagers, le second plan de gestion de la Réserve naturelle constitue un véritable projet de territoire pour les 10 prochaines années.



Laurent JAUNATRE, chef de district de Kerguelen 2018/2019

**Qu'est-ce qui vous a motivé à postuler en tant que chef de district ?**

L'envie d'une nouvelle expérience professionnelle à forte dominante humaine et le désir d'accéder à des territoires exceptionnels.

**Quels sont les pratiques quotidiennes qui servent à protéger l'environnement au quotidien à Kerguelen ?**

Veiller avant tout au respect des règles de biosécurité afin d'éviter de propager des espèces invasives sur le territoire. Chacun doit se sentir concerné.

Respecter à l'occasion de chaque sortie sur le terrain, la faune et la flore ; cela commence par faire attention à l'impact sur le milieu de nos passages. Certains sols (mousses, plantes, sphaignes, ...) gardent durablement les traces de nos pas. La relative accessibilité à certains oiseaux ou mammifères marins ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'espèces sauvages et qu'il convient de garder une distance raisonnable pour limiter au maximum de les déranger. Ramasser à chaque occasion les déchets qui peuvent être trouvés lors des transits, et bien sûr penser à ramener les siens. Réfléchir à notre mode de consommation (eau, énergie, déchets) pour limiter les rejets et impacts de toutes sortes.

**Comment se transcrit la protection environnementale à Kerguelen ?**

Depuis la création de la Réserve naturelle en 2006, un certain nombre de mesures et d'actions sont venues améliorer la perception et la relation que nous avons avec cet environnement si particulier, mais aussi si fragile. Une véritable politique de gestion a vu le jour sur le long terme.

Les premiers fruits de cette politique sont perceptibles ; limitation de l'impact humain sur l'environnement, meilleure connaissance et appréhension des différentes interactions entre l'activité humaine et le milieu naturel, réduction de la mortalité aviaire due à la pêche, reconnaissance internationale de la gestion de la réserve, etc... Néanmoins, il reste du travail à faire pour être plus performant encore dans certains domaines tels que la consommation d'énergie fossiles, ou encore l'assainissement. Le modèle de la base de 1950, malgré toutes les améliorations apportées au fil des ans, n'est peut-être plus adapté aux enjeux d'aujourd'hui. Cela nécessite à la fois des moyens et une ambition.

## Labellisation liste verte UICN

En 2018, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises a rejoint la prestigieuse Liste verte de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui réunit les espaces naturels les mieux protégés de la planète.



La Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN est un système de certification de la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées, qui repose sur des critères définis à l'échelle internationale. Cette initiative promeut une approche positive de la conservation et vise à reconnaître, encourager et valoriser les succès obtenus par les gestionnaires d'aires protégées. Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, elle est la première norme mondiale de bonnes pratiques pour les aires protégées.

En plus d'être un système de référence qui contribue à la reconnaissance internationale d'une aire protégée, la Liste verte de l'UICN constitue pour les gestionnaires un outil de diagnostic de la gestion et de mutualisation des bonnes pratiques de conservation de la biodiversité.

Avec au total 10 sites répartis sur l'ensemble de son territoire, la France est le pays abritant le plus d'aires protégées inscrites sur cette liste.

En 2016, le dossier de la Réserve naturelle a été retenu par le Comité français de l'UICN comme un des sites français pouvant être soumis à la labellisation « Liste Verte » au niveau international. Soumise en 2018, la candidature de la Réserve naturelle a été évaluée par l'UICN lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP24). A cette occasion, 21 espaces protégés du monde entier (Egypte, France, Jordanie, Kenya, Liban, Mexique, Pérou, Emirats arabes unis) ont été labélisés « Liste verte de l'UICN » pour 5 ans.



*Remise du diplôme « Liste verte » à Madame Evelyne Decorps, préfète, administratrice supérieure des TAAF par Bernard Cressens, président du Comité français de l'UICN et en présence de Jean-Philippe Sibley, Président du groupe d'experts français de la Liste verte lors de la cérémonie du mardi 11 décembre au Musée de l'Homme à Paris.*

Pour cette labellisation, le dossier de la Réserve naturelle présentait des qualités avérées : dans un espace protégé d'une superficie plus grande que celle de la France hexagonale, les accès et activités humaines sont largement maîtrisées et les menaces telles que la pêche illégale et les espèces envahissantes sont surveillées et limitées. Le modèle de gestion mis en place s'appuie en outre sur les programmes scientifiques coordonnés par l'IPEV, conduits depuis plus de cinquante ans dans les îles Australes.

Ce premier classement international constitue une reconnaissance de la qualité de la gestion et de la gouvernance de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ; il participe à sa notoriété à l'échelle mondiale.



Armand Patoir, logisticien de l'IPEV sur le district de Kerguelen

## Coup d'oeil d'un partenaire

**Pouvez-vous nous décrire votre parcours et comment vous avez été amené à vous intéresser aux missions de l'IPEV dans les Terres australes françaises ?**

Après les Arts & Métiers de Cluny, et trois ans comme conducteur de travaux, j'ai postulé pour être « Gener », représentant logistique sur le terrain de l'Institut polaire français à Kerguelen : travailler pour de la science d'exception, entouré de faune et de paysages fabuleux, dans des conditions rudes, vivre un an loin de tout en communauté restreinte en autonomie... Le rêve !

**En quoi consiste l'activité d'un logisticien IPEV sur un district comme Kerguelen ?**

Le logisticien IPEV fait en sorte que la science puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles sur place. Il faut donc planifier les sorties terrain avec les moyens nautiques, s'assurer que les cabanes sont en état de recevoir les équipes et ravitaillées en vivres et énergie, et répondre à toutes les petites demandes de dernière minute.

**Comment s'illustre, à votre niveau, la synergie entre les TAAF et l'IPEV sur les districts ?**

Dans les grandes lignes, les TAAF sont en charge de la gestion globale du territoire, et l'IPEV gère la science et la logistique ainsi que les besoins associés dans les sites isolés. La recherche scientifique est l'une des principales activités dans les Terres australes françaises ; les interactions entre l'IPEV et les TAAF sont donc nombreuses. Ces entités ont des problématiques bien évidemment différentes, mais sont néanmoins interdépendantes. Concrètement, nous sommes entre une quarantaine et une centaine d'humains de bonne volonté et désireux d'accomplir nos tâches respectives de la meilleure manière possible. «Entraide» est le maître mot. Là est la synergie, à mon sens. Et elle est belle !

**Quelles ont été les difficultés et les moments forts qui auront marqué votre hivernage ?**

La difficulté principale est l'isolement. Chaque petit souci prend immédiatement des proportions improbables. Chaque détail doit être pensé ! Chaque seconde de cet hivernage a été un moment fort. Il n'y a eu aucun moment ordinaire.

## L'Union européenne s'engage dans les TAAF et à Mayotte pour la "Restauration des écosystèmes insulaire de l'océan Indien"

Le Fonds FED (Fonds Européen de Développement) est le principal instrument d'aide de l'Union Européenne pour la coopération au développement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM). Il finance des projets de coopération en faveur du développement économique, social et environnemental. Cet outil est, pour la collectivité des TAAF, une opportunité unique de soutenir les actions ambitieuses qu'elle porte dans le domaine environnemental et de faciliter son intégration régionale à travers des projets de coopération avec les pays voisins sur des thèmes d'intérêts communs (gestion durable des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, suivi et adaptation au changement climatique). Les TAAF sont depuis 2014 l'unique PTOM de la région océan Indien et sont, à ce titre, l'ordonnateur de l'enveloppe régionale « géographique » du 11<sup>e</sup> FED PTOM pour l'océan Indien. Le programme porté par les TAAF, intitulé « RECI » (Restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien), vise, sur la période 2018-2022 et pour un budget total de 5M€, à renforcer à l'échelle régionale les compétences et la capacité d'action en matière restauration écologique des écosystèmes insulaires menacés. La zone d'intervention du projet propose de cibler plus spécifiquement les îles Eparses et les îles Australes dans les TAAF, l'îlot M'Bouzi à Mayotte et optionnellement l'atoll d'Aldabra aux Seychelles.

La collectivité des TAAF, en partenariat avec l'AFD pour l'appui budgétaire, vont directement se charger de la mise en œuvre de l'action. La majorité des activités s'inscrivant dans les missions et le champ d'expertise de la collectivité, elles seront conduites en régie. Le programme RECI sera mené autour d'un thème d'intérêt commun : la lutte contre les espèces invasives. Il se décline en 3 volets opérationnels, à savoir (1) la connaissance et le suivi écologique, (2) la planification et la mise en œuvre d'opérations d'éradication d'espèces invasive et (3) la consolidation des stratégies de biosécurité. Par-delà le renforcement de la coopération régionale, le programme RECI permettra de disposer d'une force nouvelle d'intervention pour la restauration des milieux insulaires et de disséminer les bonnes pratiques acquises vers d'autres territoires, y compris de la région océan Indien, faisant face à des défis similaires.



*Signature officielle du document de programmation du 11<sup>e</sup> FED régional océan Indien par Mme Cécile Pozzo di Borgo, préfète administrative supérieure des TAAF et M. Neven Mimica, Commissaire pour la Coopération Internationale et le Développement.*

Le document de programmation a été remis à la Commission européenne en janvier 2018 et signé le 22 février 2018 lors du Forum UE-PTOM à Bruxelles. Les différentes conventions cadre d'application entre les différents partenaires (UE/AFD/TAAF/Préfecture de Mayotte, etc.) sont en cours de finalisation et leur signature devrait permettre le démarrage des activités du projet RECI dès le premier trimestre 2019.

## Signature d'un accord-cadre avec l'AFB et financement de trois projets de financement

Au regard des enjeux majeurs que présentent le territoire des TAAF en matière de biodiversité et de l'opportunité qu'il offre à la France de pouvoir contribuer à atteindre ses engagements environnementaux nationaux et internationaux, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les TAAF ont décidé de formaliser un accord majeur de partenariat. M. Christophe AUBEL, directeur de l'AFB et, Mme Cécile Pozzo di Borgo, préfète administrative supérieure des TAAF ont ainsi signé le 19 avril 2018 à Paris une convention-cadre de collaboration pour les cinq prochaines années avec un engagement fort portant notamment sur la conduite d'actions communes en matière de développement des connaissances et de systèmes d'information nationaux sur la biodiversité, de coopération technique en faveur de la gestion d'espaces naturels, de protection des espèces et de restauration de la biodiversité ou encore de communication et d'information des publics aux enjeux associés à la préservation de la biodiversité. L'AFB et la collectivité des TAAF traduisent par cet accord leur volonté conjointe de mettre leurs compétences et leurs moyens au service d'une politique publique ambitieuse de reconquête de la biodiversité sur l'ensemble du territoire administré par les TAAF. La signature de cette convention-cadre a constitué la première étape de collaboration générale entre les deux structures puisque l'AFB et les TAAF ont ensuite mis en application ce partenariat par la signature le 18 septembre 2018 de conventions particulières pour la mise en œuvre de trois projets concrets de restauration de la biodiversité, deux projets concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes (faisabilité d'opérations d'éradication sur Europa et renforcement des moyens de biosécurité) et un projet en faveur de la conservation des populations illégalement exploitées d'holothuries dans les îles Eparses. Ces projets seront ainsi conduits sur les deux prochaines années.



*M. Christophe AUBEL, directeur de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et, Mme Cécile Pozzo di Borgo, préfète administrative supérieure des TAAF ont signé le 19 avril 2018 à Paris une convention-cadre de collaboration.*



Christophe Aubel, directeur de l'Agence française de la biodiversité (AFB)

## Coup d'oeil d'un partenaire

L'AFB a été créée pour changer l'échelle de l'action en faveur de la biodiversité qui est indispensable aux sociétés humaines. Pour se faire nous menons des actions de connaissances, nous appuyons les politiques publiques, nous menons des actions de contrôle, gérons des aires protégées, mobilisons nos concitoyens... Avec une seule ligne de conduite : être « cœur de réseaux », ce qui signifie travailler avec et pour les acteurs.

En application de ce principe dans les territoires ultramarins, l'AFB s'attache à travailler en partenariat avec les collectivités pour mettre en oeuvre des actions visant à concilier préservation de l'exceptionnelle biodiversité et nécessaire développement, maîtrisé, des territoires.

La première raison de ce partenariat c'est bien sûr de soutenir l'important travail des TAAF en faveur de la biodiversité et ce en améliorant les connaissances des milieux et des espèces. Mais il s'agit aussi pour nous de disposer de retour d'expériences transposables à d'autres territoires, notamment lors de la mise en oeuvre de processus innovants.

2018 : année des récifs coralliens. Mise en place de capteurs de température dans les Eparses.

Les récifs coralliens font partis des écosystèmes les plus complexes et diversifiés au monde. Ils ne couvrent qu'1% de la surface terrestre mais abritent plus de 25% des espèces de toute la vie marine et fournissent des services écosystémiques irremplaçables. Des millions de personnes dans le monde dépendent des récifs pour leur alimentation, leur protection et leur emploi.

Ces écosystèmes sont aussi très vulnérables et on considère qu'environ un quart des récifs coralliens mondiaux a déjà subi des dégâts irréversibles, et que deux tiers sont gravement menacés. En cause, le blanchissement corallien causé par l'augmentation des températures des océans, les impacts causés par l'apport d'éléments polluants ou encore la surpêche.

Pour sa troisième édition, l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) a déclaré 2018 « Année internationale des récifs coralliens », dédiée à faire découvrir au grand public les enjeux relatifs à la préservation de ces écosystèmes. Dans ce cadre, les TAAF ont contribué aux côtés de l'IFRECOR (Initiative Française pour les récifs coralliens) à faire connaître les travaux menés en faveur de la protection des récifs français. La collectivité a en particulier mis en lumière trois actions phare conduites en 2018 sur les îles Eparses en partenariat avec la communauté scientifique et avec le soutien de l'IFRECOR et de l'Union Européenne.

La première action a consisté à mettre en place un réseau de suivi de la température des eaux récifales sur l'ensemble des îles Eparses. Ce réseau initié avec l'appui de l'IFRECOR permettra aux TAAF de discerner les impacts du climat de ceux causés par l'Homme (activité humaine sur site, pêche illégale etc.) et de définir les mesures de gestion et les actions de conservation à mettre en place pour les enrayer. Financés par le programme BEST 2.0 de l'Union européenne, deux autres actions d'envergure en faveur de la conservation de la biodiversité des récifs ont été menées dans ces eaux lointaines en collaboration étroites entre chercheurs et gestionnaires (équipes des TAAF et du Parc naturel marin des Glorieuses). Le projet CORCOPA, porté par l'Université de La Réunion, a permis d'installer une station acoustique sous-marine sur le récif d'Europa pour y enregistrer le paysage sonore en continu. La station d'écoute est gérée quotidiennement par les TAAF et les chercheurs s'attendent actuellement à analyser les données pour fournir aux gestionnaires de nouveaux outils de suivi de ces récifs isolés. Enfin, le projet COPRA porté par l'Agence Française pour la Biodiversité, s'est attelé à comprendre le rôle fonctionnel des herbiers marins des Glorieuses pour les tortues marines. L'analyse de l'état de santé des herbiers marins des Glorieuses a été réalisée via un protocole régional standardisé (West Indian Ocean Seagrass Network) permettant de suivre l'évolution de ces écosystèmes à l'échelle régionale.

*Illustration de deux sondes de température sur l'archipel des Glorieuses dans le cadre de la mise en place d'un Réseau d'Observation des Températures sur l'ensemble des îles Eparses.*



## Partenariat avec la Direction des affaires culturelles de l'océan Indien

▲ Pour mener à bien sa mission de conservation et de valorisation de son patrimoine culturel et historique, les TAAF ont signé en 2011 une convention avec la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (anciennement DAC Océan Indien), service déconcentré du Ministère de la Culture et de l'Information.

Ce partenariat consiste en l'assistance de la DAC La Réunion dans la participation au financement de projets culturels (expositions, projets de valorisation du patrimoine historique, mise en œuvre de résidences d'artistes...) mais aussi par le conseil et le soutien des agents de la DAC auprès du préfet des TAAF en matière d'ingénierie culturelle, d'expertise, de conservation, d'étude et d'aide à la réalisation de projets en lien avec le patrimoine des TAAF.

Dans les faits, ces dernières années, le soutien de la DAC La Réunion à la gestion et à la valorisation du patrimoine des TAAF s'est traduit par plusieurs missions d'expertise d'agents de la DAC sur les districts austraux, par la réalisation de films de sensibilisation au patrimoine culturel et historique et par la participation à des projets de valorisation tels que la création d'une adaptation itinérante pour l'Océan Indien de l'exposition « Tromelin, l'île des esclaves oubliés » et la réalisation de supports de médiation « Archéologie australe » à propos des opérations archéologiques phares menées sur le territoire des TAAF.

Les TAAF et la DAC La Réunion travaillent chaque année en concertation pour proposer un schéma directeur triennal qui priorise les réalisations patrimoniales à venir. En 2018, ce travail d'équipe a permis la mise en place d'une base de données de gestion des collections patrimoniales. Du point de vue des sites historiques, Jonhattan Vidal, adjoint au Conservateur du Service Régional de l'Archéologie de la DAC La Réunion, a piloté une mission de prospection en vue de la création de la carte archéologique des TAAF. Ces deux outils de gestion permettent un archivage et une mise à jour régulière des connaissances acquises sur l'histoire des districts.

Le partenariat entre les TAAF et la DAC La Réunion s'illustre également par des projets de résidence de création artistique, l'Atelier des Ailleurs dont la 4<sup>ème</sup> édition s'est tenue en 2017/2018. Cette résidence exceptionnelle permet à une sélection d'artistes relevant de domaines très variés (arts visuels, littérature, musique, danse, cinéma, photographie, théâtre, arts de la rue et métiers d'art) de séjourner pendant une campagne d'été sur les districts austraux.



Laëtitia THEROND, chargée de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel

### *Quelles sont les particularités du patrimoine culturel et historique des TAAF ?*

Tout d'abord, il s'agit d'un patrimoine récent. Par exemple, la découverte de l'archipel Crozet et des îles Kerguelen ne date que de 1772. La terre Adélie n'a ensuite été découverte qu'en 1840. Le patrimoine des TAAF est surtout unique car il témoigne d'aventures humaines exceptionnelles faites d'explorations, de naufrages, de recherches scientifiques et de vaines tentatives d'exploitation des ressources naturelles.

### *Pourquoi est-il important de le conserver ?*

Les vestiges qui ont résisté au climat extrêmement rude des districts et qui sont parvenus jusqu'à nous sont précieux car peu nombreux. Il s'agit de conserver pour témoigner avec des preuves matérielles de la surexploitation des ressources naturelles, c'est le cas de l'usine baleinière Port-Jeanne-d'Arc à Kerguelen. Il est également important de garder la trace des conditions de vie extrêmement difficiles des travailleurs ou naufragés qui ont dû apprendre à vivre sur ces territoires.

### *Quelles sont les actions majeures entreprises en 2018 pour répondre à cette ambition ?*

Les actions entreprises en 2018 concernent tout d'abord la gestion des collections historiques avec le lancement du premier récolement qui vise à vérifier la présence, la localisation et l'état des objets figurant dans l'inventaire qui, depuis cette année, est compilé dans un logiciel de gestion des collections. Autre action majeure, la création d'une carte archéologique qui permet de géoréférencer les sites historiques des TAAF.

### *Quel est votre rôle dans ce dispositif ?*

Mon rôle est d'assurer la gestion des objets patrimoniaux, de documenter les sites historiques dans le but d'en conserver les informations pour que l'histoire des TAAF soit transmise auprès de tous les publics, qu'ils soient sur les districts ou ailleurs.

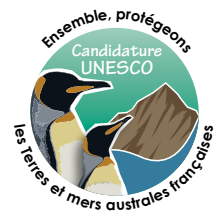


## 4. DES AILLEURS OUVERTS AU MONDE



## Promotion de la candidature UNESCO

La proposition d'inscription des « Terres et mers australes françaises » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été remise par la France au Centre du patrimoine mondial le 1er février 2018. Le site candidat s'étend sur un périmètre de près de 673 000 km<sup>2</sup>, essentiellement marin, qui correspond à celui de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Il s'agit de l'une des plus vastes aires marines protégées au monde et du plus grand bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.



Cette candidature portée par la collectivité des TAAF sera examinée lors de la prochaine session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2019. Dans cette perspective, afin de faire connaître le bien candidat et d'encourager son classement au patrimoine de l'Humanité, les TAAF ont conduit plu-sieurs actions de promotion de la candidature en 2018.

L'organisation des Journées européennes du patrimoine au siège de la collectivité sur le thème des « Terres et mers australes françaises » a été un franc succès. Autour de l'exposition permanente du hall d'accueil, le public venu en nombre – plus de 500 personnes en une journée – a profité des animations proposées par les agents des TAAF : conférences et films, ateliers de mail art (personnalisation d'enveloppes), de puzzles et de coloriages, jeux et quizz. Passionnés des TAAF et curieux, jeunes et moins jeunes, chacun a su trouver son intérêt. Beaucoup se sont prêtés au jeu de la photo souvenir « Je voyage dans les Australes » et ont laissé leur mot de soutien à la candidature des « Terres et mers australes françaises » au patrimoine mondial.

Pour rendre les éléments de cette candidature accessibles au plus grand nombre, la collectivité des TAAF a également souhaité produire un document grand public, synthétique et visuel. Une brochure « Les Terres et mers australes françaises, candidature 2019 à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » a ainsi vu le jour en octobre 2018. Une vingtaine de pages soigneusement illustrées présentent les critères justifiant le caractère exceptionnel du bien candidat et la gestion qui en est faite. Pour une plus large portée, un dépliant permettant de découvrir les « Terres et mers australes françaises » en « un clin d'œil » a également été édité.

*Pour en savoir plus sur cette proposition d'inscription (l'historique de la démarche, le contenu du dossier de candidature et son évaluation), vous pouvez consulter la brochure dédiée « Les Terres et mers australes françaises, candidature 2019 à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » et les derniers bilans d'activités de la Réserve naturelle.*



Elise BOUCLY, chargée de la communication de la Réserve naturelle

### **En quoi consiste votre poste de chargée de communication ?**

A l'instar des espaces protégés en France, la sensibilisation est une mission centrale de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Depuis le siège des TAAF, je participe à la sensibilisation des usagers de la Réserve naturelle et du grand public, en m'appuyant sur différents outils et supports intégrés à la communication portée par la collectivité.

### **Quelles ont été vos principales actions de communication/sensibilisation de l'année ?**

Suite à l'extension de la Réserve naturelle en 2016 et à l'adoption d'un périmètre de protection en 2017, la carte et la réglementation de l'espace protégé ont évolué. J'ai ainsi été amenée à actualiser les panneaux de signalétique des bases destinés à informer les usagers. Chaque année, je coordonne aussi l'organisation de la Fête de la Nature dans les districts. Cet événement national est un moment clé pour sensibiliser les personnes qui séjournent sur les îles au patrimoine naturel qui les entoure et à sa préservation. Enfin, j'ai pris part tout au long de l'année à la promotion de la candidature des « Terres et mers australes françaises » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **En quoi se distinguent les actions de promotion d'une candidature au patrimoine mondial ?**

La promotion de cette candidature constitue un enjeu de vulgarisation à grande échelle. Pour faire connaître mais aussi faire adhérer le grand public à cette démarche, la collectivité des TAAF s'intéresse donc à de nouveaux outils de communication. Nous dynamisons notre communication numérique, notamment notre présence sur les réseaux sociaux. Dans le même état d'esprit, l'infographie développée dans la brochure et le dépliant grand public sur le sujet fait passer un message complexe de façon dynamique et illustrée.

## Escale en Antarctique

Le préfet, administrateur supérieur des TAAF, est l'autorité nationale compétente (ANC) pour recueillir, instruire les demandes et délivrer les autorisations d'activité dans la zone du Traité sur l'Antarctique, s'étendant au sud du 60° parallèle Sud. Il est ainsi le destinataire des demandes formulées par la plupart des opérateurs touristiques français.

Cette année, en vue de la saison 2018/2019, 18 opérateurs ont sollicité et obtenu l'autorisation de mettre en œuvre une expédition touristique en Antarctique. Ils organiseront 54 voyages et embarqueront un total de plus de 6 800 passagers entre novembre 2018 et mars 2019.

Ces chiffres sont en hausse régulière. A titre de comparaison, on note une augmentation de plus de 240 % du nombre de visiteurs et de voyages organisés depuis la saison 2012/2013. Cette hausse est à l'image de la fréquentation touristique générale de l'Antarctique, en augmentation quasi constante depuis les années 1960 et le début des activités commerciales dans la région. Plus de 55 000 touristes sont ainsi attendus la saison prochaine au sud du 60° parallèle Sud. La plupart de ces visites cible la péninsule Antarctique, pointe du continent s'élançant vers la Terre de feu.

De nombreuses règles encadrent toutefois ces activités, permettant jusqu'alors de préserver ce qui fait l'essence de l'Antarctique, un environnement unique et une nature préservée. Le préfet, administrateur supérieur des TAAF autorise ainsi les activités sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement, après avis du Comité de l'Environnement Polaire (CEP). Lors de l'instruction des demandes, les services des TAAF veillent à ce que l'ensemble des règles juridiques applicables à la région, relatives à la sécurité, à la gestion des déchets, à la protection de la faune ou des monuments historiques, aux conditions d'encadrement des visiteurs, etc., soit respecté par les opérateurs.

L'autorisation finalement délivrée par le préfet, administrateur supérieur, contient ainsi des recommandations permettant de limiter l'impact des visiteurs.

Les données concernant ces visites ont été intégrées à la base de données tenue par le Secrétariat du Traité sur l'Antarctique. Les services des TAAF ont ainsi renseigné, pour chaque voyage, le nombre de personnes impliquées, les sites visités, les activités menées, etc. Il s'agit d'une obligation incombant à l'ensemble des Parties au Traité, permettant de disposer d'un panorama précis de ces activités.

Le sujet du tourisme en Antarctique est pris très au sérieux par la Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA), à laquelle les TAAF participent au sein de la délégation française. En tant qu'ANC, les TAAF auront à cœur d'être force de proposition sur le sujet lors de la prochaine RCTA, qui se tiendra à Prague, en juillet 2019.





Géraldine GODINEAU, cheffe du service des affaires juridique et internationales

### **Pouvez-vous rapidement, présenter votre parcours professionnel ?**

Après une maîtrise de droit public spécialisée en droit de l'environnement et un troisième cycle « environnement, sols, eaux continentales et marines », c'est tout naturellement que je me suis intéressée à l'activité des Terres australes et antarctiques françaises qui regroupe affaires publiques et questions environnementales.

Les TAAF sont spécifiques à tous points de vue, notamment en ce qui concerne leur statut juridique : collectivité sui generis située en outre-mer, elles relèvent du principe de la

spécialité législative. Ce principe signifie que, outre les exceptions expressément listées dans la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des TAAF, seuls les lois et règlements mentionnant les TAAF y sont applicables. En tant que juriste, le statut unique des Terres australes et antarctiques françaises offre un champ d'étude et d'expertise particulièrement intéressant et stimulant.

### **Quels sont les prérequis (juridiques) pour visiter les territoires ?**

L'ensemble des territoires des TAAF étant des sites protégés, toute personne souhaitant se rendre dans les TAAF doit impérativement obtenir au préalable une autorisation de la préfète, administratrice supérieure.

Dans les faits, les activités touristiques dans les îles Australes et les îles Éparses restent marginales, du fait que l'accès aux territoires des TAAF ne peut se faire que par voie maritime, qu'ils sont très isolés et que les conditions de navigation dans les 40° rugissants et les 50° hurlants peuvent être extrêmes. La visite des territoires est évidemment soumise à des prescriptions très strictes et est nécessairement encadrée par des agents de la réserve naturelle des Terres australes françaises ou de la direction de l'environnement des TAAF.

Concernant les activités touristiques en Antarctique, c'est la préfète, administratrice supérieure, en tant qu'autorité nationale compétente, qui délivre les autorisations, après avis du Comité de l'environnement polaire. Ces activités doivent être conduites en conformité avec le Traité sur l'Antarctique, son Protocole relatif à la protection de l'environnement et les mesures et résolutions pertinentes prises par la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique.



Maryvonne KERIEL, touriste à bord du Marion Dufresne

## Coup d'oeil d'un partenaire

Une personne curieuse qui avait cette envie de découverte et qui, une fois effectué le passage à la retraite, a choisi de découvrir les espaces perdus du monde.

### **En un mot, comment décrire ces îles ?**

Des cailloux de nature à l'état brut, qui vous transforment dès qu'on y met le pied : les paysages, les éléments, la faune, vous emportent et vous connectent à la notion d'éternité.

### **Pouvez-vous décrire le voyage à bord du Marion Dufresne :**

Une avancée progressive et douce vers l'inconnu. Vivre au rythme du bateau, prendre le temps. Des rencontres, beaucoup : des hommes et des femmes fous de nature, ceux qui vont débarquer et s'impatientent, ceux qui remontent après un an, un peu sonnés de solitude et d'espace, ceux qui « font tourner le navire », l'équipage, très accueillant et bienveillant, et les touristes qui la plupart s'abandonnent au moment présent.

### **Quelles étaient vos attentes de ce séjour ?**

Je n'avais pas d'attente particulière. Je m'étais préparée à tout : rencontrer ces terres dites hostiles, ces vivants animaux et humains. Mais j'étais bien en-deçà de ce que j'ai trouvé. Je savais aussi que les conditions climatiques ne permettraient peut-être pas de descendre sur les îles, d'autant plus que c'était l'OP2. Surprise ou chance, nous avons pu tout réaliser.

### **Pourquoi avez-vous envisagé un séjour aux TAAF ?**

Je souhaitais connaître ces espaces protégés et éloignés aujourd'hui, pour voir quel était l'impact du réchauffement climatique sur cette partie de la planète. Mais je voulais y aller avec ceux qui étudiaient ces contrées, les scientifiques notamment. Je ne voulais surtout pas d'un voyage touristique. J'ai rencontré les TAAF lors d'une soirée au Grand Bivouac d'Albertville, où ils étaient invités. Et quand j'ai su qu'il était possible d'effectuer une rotation, l'idée ne m'a pas lâchée. Je n'ai pas pu résister. Et, comme tous ceux qui ont effectué ce voyage, hivernants et touristes, je ne m'en suis pas remise.

## Partenariat avec l'Éducation Nationale

Depuis 2010, les TAAF ont un partenariat avec l'Académie de La Réunion. Au fur et à mesure des années et du renouvellement de l'accord cadre, ce partenariat exemplaire s'est enrichi et diversifié. Il constitue une pièce essentielle de la démarche d'ancrage de la collectivité des TAAF à La Réunion, où elles sont installées depuis le début des années 2000 et dont les terres aussi légendaires que méconnues sont proches de La Réunion et pourtant inaccessibles.

La désignation de professeurs relais auprès de la collectivité, permet de renforcer l'interface entre les deux institutions, et invite les partenaires à faire preuve d'imagination pour renouveler les formes de cette collaboration, en maintenant le degré d'exigence et de qualité qui a présidé à sa mise en oeuvre jusqu'à présent.

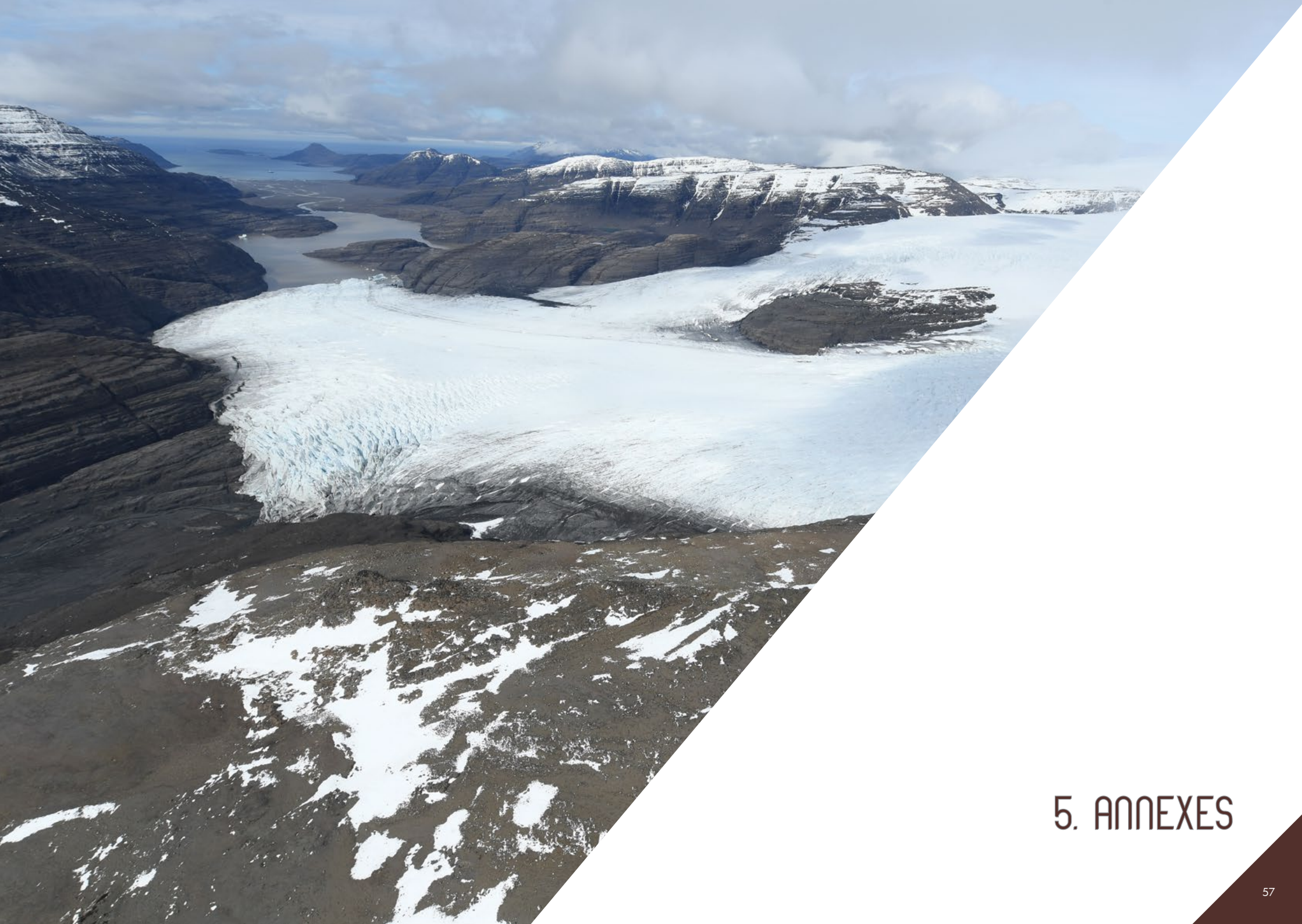
Nelly ROY, professeur relais du 1<sup>er</sup> degré et Martial Azalbert, professeur relais du 2<sup>nd</sup> degré travaillent à la construction de projets pédagogiques « clés en main » sur les TAAF pour tous niveaux de classe.

Pour cette année scolaire 2018-2019, le service de communication des TAAF, la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) de l'Académie de La Réunion et les professeurs-relais, ont choisi de mettre un coup de projecteur sur les îles Eparses. En effet, ces dernières, qui forment le cinquième district de la collectivité, restent encore très largement méconnues des élèves, des professeurs et du grand public. Néanmoins, leur localisation, leur biodiversité, leur isolement, leur histoire et leur aménagement limité en font des territoires originaux et dignes d'intérêt qui permettent d'aborder des problématiques au cœur des préoccupations actuelles et des programmes scolaires.

L'objectif, sur les trois années à venir, est de mettre à disposition des enseignants et du public scolaire des ressources pédagogiques sur l'ensemble des territoires de la collectivité en abordant les différentes thématiques par zone géographique.

Les TAAF représentent une collectivité territoriale de premier ordre dont les richesses permettent une approche transdisciplinaire. La faune et la flore des TAAF permettent de sensibiliser les écoliers, les collégiens et les lycéens à la biodiversité et à sa protection et à valoriser la nécessité de mettre en place une politique de développement durable. Les TAAF donnent également l'opportunité, en géographie d'aller à la découverte du continent Antarctique, en sciences, de faire découvrir l'évolution des espèces, en technologie, de créer des jeux de société, en français et/ou en histoire, d'écrire des récits, en art visuel, de valoriser le patrimoine... Les TAAF ont depuis de nombreuses années ouvert leurs portes aux élèves de l'Académie. L'espace « musée » mis à disposition par les TAAF permet de bénéficier de parfaites conditions pour mettre en valeur les atouts de ce territoire. La participation à des résidences d'artistes ou le suivi d'expéditions polaires développent l'envie de découverte, les connaissances et l'imaginaire des jeunes.





## 5. ANNEXES

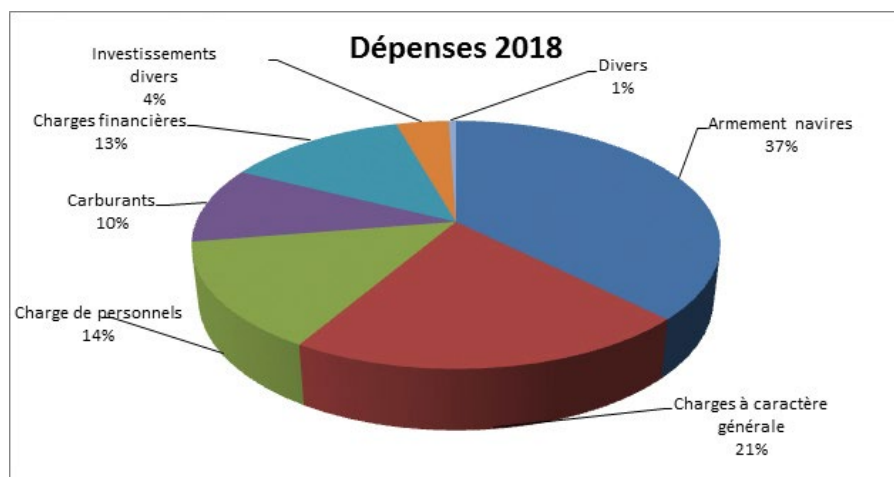
▲ Sise à Saint-Pierre de La Réunion, l'administration du siège ne regroupe qu'une partie des personnels de l'administration des TAAF. Suivant les périodes de l'année, ce sont plus de 150 agents, aux statuts et aux missions diverses, qui composent la collectivité et participent à ses missions.

Le budget 2018 confirme les évolutions majeures qui conditionnent l'avenir de la collectivité. D'une part, la part minoritaire des dotations de l'Etat renforce significativement la dépendance déjà élevée des TAAF à leurs ressources propres, mettant en lumière l'impératif de valorisation de ces dernières. D'autre part, l'ampleur des investissements réalisés par la collectivité font ressortir l'apport transversal du lien logistique déployé par les TAAF, sans lequel les territoires les plus isolés de France seraient tout simplement impraticables.

En matière d'activité normative, ensuite, la prévalence du conventionnement traduit l'un des rôles-clé des TAAF : leur vocation d'administration facilitatrice de partenariats et assembleuse de projets, combinant des expertises diverses et rapprochant des compétences relevant d'administrations et d'acteurs distincts.

Service de l'Etat, les TAAF produisent des actes administratifs réglementaires, notamment dans le cadre de leur activité de gestionnaire d'espaces et de ressources naturels et d'octroi d'autorisations de natures diverses, y compris dans le cadre du régime international de l'Antarctique articulé autour du traité de Washington (1959).

## Les ressources diversifiées des TAAF



La collectivité des TAAF dispose de l'autonomie financière qui permet d'organiser un budget hors du budget de l'Etat, d'en ordonnancer librement les dépenses et les recettes et, sous certaines conditions, de lever taxes et impôts directs. En 2018, la collectivité dispose d'un budget de 21,5 millions d'euros, réparti en fonctionnement (20,6 millions d'euros) et investissement (900 000 euros).

Les postes principaux de dépenses de fonctionnement sont liés aux impératifs logistiques des îles, soit, en premier lieu, l'utilisation des moyens maritimes des TAAF (armement des navires, carburants, énergie des districts...). Pour l'année écoulée, les dépenses d'investissement reflètent majoritairement les travaux de rénovation du système télécommunication satellitaire dans les districts.

Côté recettes, les recettes propres représentent plus de 80% des ressources des TAAF. Cette dépendance aux ressources propres est contrebalancée par la poursuite d'une politique active de diversification des recettes : partenariats pour l'utilisation de l'infrastructure, régies de recettes diverses. Les **ressources propres** proviennent essentiellement des droits de pêche (13 millions d'euros), de produits divers (philatélie 1 million d'euros, vente de fuel aux navires faisant escale dans les districts, contrats de services pour 2 millions d'euros) ainsi que du revenu procuré par le sous-affrètement du *Marion Dufresne* pour la recherche scientifique et océanographique (5,2 millions d'euros).

**Le tourisme** est également un poste de recette. En 2018, près de trois cent visiteurs acquittent des droits pour un montant total de près de 500 000 euros.

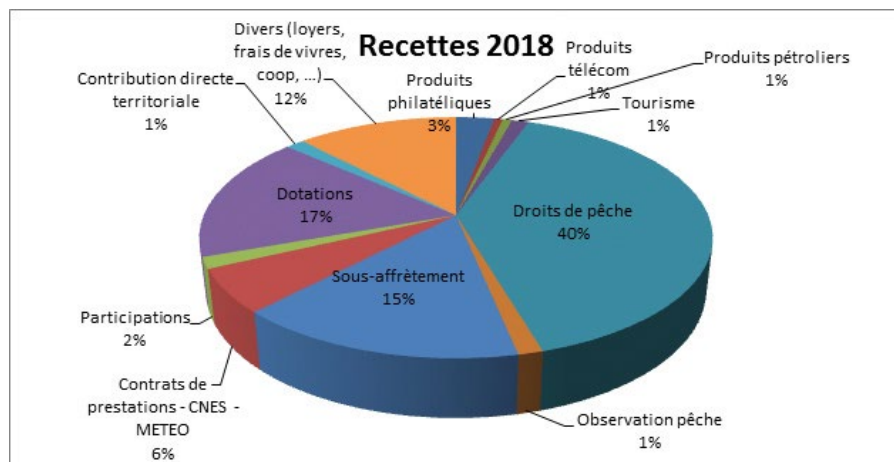
Par ailleurs, de façon originale, ce budget principal est complété par un budget annexe exclusivement dédié à la réserve naturelle. En effet, en leur qualité d'organisme gestionnaire, les TAAF reçoivent une dotation du ministère de la Transition écologique et solidaire pour un montant de 1,4 millions d'euros en 2018 afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve et des plans d'actions nationaux pour la conservation des milieux et des espèces.

De plus, en tant que pays et territoire d'outre-mer, les TAAF sont éligibles au **Fonds européen de développement** (FED) ainsi qu'à des **programmes horizontaux** de l'UE (BEST, LIFE ...). Plusieurs financements européens ont permis la réalisation de projets en matière d'environnement (enveloppe régionale multi-bénéficiaires du 10<sup>e</sup> FED).

**La dotation d'équilibre du ministère des Outre-mer** s'est élevée en 2018 à 4,8 millions d'euros.

Hors-budget de la collectivité, deux dotations supplémentaires financent la collectivité :

- les moyens du ministère des Armées, qui fournit en vertu d'une convention renouvelée en 2016, 55 personnels, répartis entre les districts et le siège, et les moyens des FAZSOI dans les îles Eparses ;



- une dotation du ministère de l'Intérieur, destinée à rémunérer 2 personnels du siège d'un montant de 2,2 millions d'euros en 2018.

Les agents des TAAF présentent donc une grande diversité de statuts. Ainsi, le siège, à Saint-Pierre et l'antenne, à Paris, représentent l'équivalent de 76 agents à temps plein en 2018. 96 agents à temps plein peuvent être comptabilisés sur les différents districts de Crozet, de Kerguelen, de Saint-Paul et Amsterdam, des îles Eparses et de la terre Adélie. Enfin, pour les activités de contrôle et d'observation des pêches, l'équivalent de 15 agents contractuels en mer à temps plein peut être constaté en 2018.

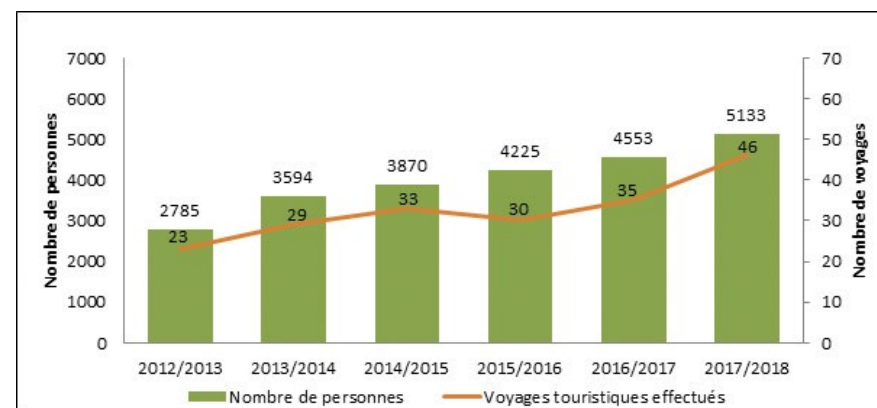
Statut	Siège / Paris	District	En mer	TOTAL
<b>Fonctionnaires</b>	12	-	-	<b>12</b>
<b>Contractuels</b>	34	44	15	<b>93</b>
<b>Militaires</b>	17	38	-	<b>55</b>
<b>VSC</b>	9	14	-	<b>23</b>
<b>Apprentis</b>	4	-	-	<b>4</b>
<b>Stagiaires</b>	6	-	-	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>96</b>	<b>15</b>	<b>169</b>

Du fait des renouvellements en cours d'année et en raison de la durée infra-annuelle de certaines affectations (notamment pour les contractuels dans les districts ou en mer), ce sont au total 263 dossiers d'agents que les TAAF ont gérés en 2018. Le renouvellement régulier et la durée relativement courte de nombreuses affectations induit une ancienneté moyenne des agents dans leur poste d'environ deux ans et demi (au 31 décembre 2018) avec néanmoins de fortes variations : des temps de présence court dans les districts et un personnel travaillant au siège relativement stable.



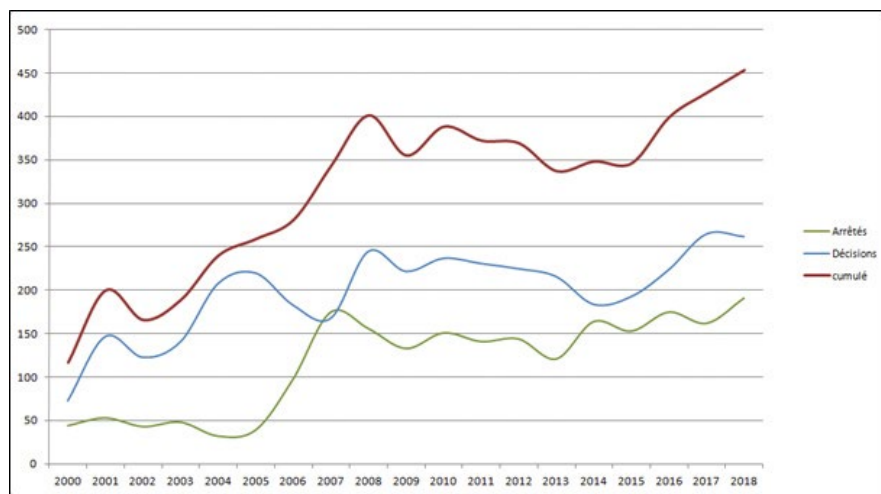
### Activité touristique en Antarctique

5 133 personnes, toutes nationalités confondues, ont été autorisées par la France, via la préfète, administratrice supérieure des TAAF, à exercer une activité touristique en Antarctique sur la saison 2017/18. La fréquentation touristique en Antarctique est en augmentation régulière.



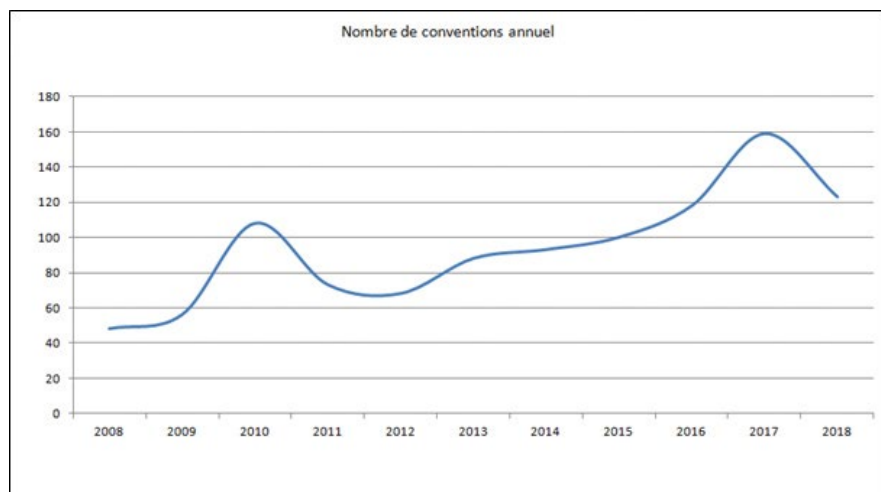
## Activité réglementaire et partenariale

Au cours de l'année 2018, l'activité réglementaire de la préfète, administratrice supérieure des TAAF est pour la quatrième année consécutive en légère augmentation.



Les actions partenariales des TAAF sont formalisées par voie de conventions dont le nombre connaît une légère diminution cette année.

## Evolution du nombre de conventions passées par les TAAF depuis 10 ans :



## Activité contentieuse

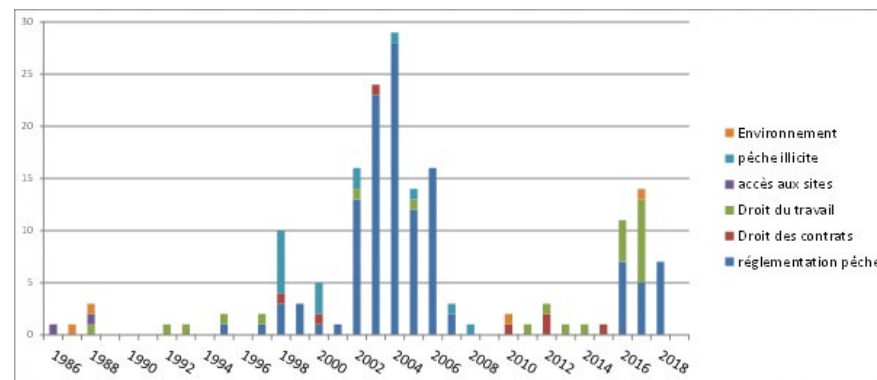
Au cours de l'année 2018, sept nouvelles requêtes contentieuses relatives à la réglementation de la pêche légitime ont été déposées. Par ailleurs, trois décisions ont été rendues par le juge administratif (concernant le droit des contrats, le droit de l'environnement et le droit de la fonction publique), qui concluent toutes au rejet des requêtes qui tendaient à l'annulation d'actes de l'administration.

Fin 2018, 17 recours contentieux contre des actes du préfet, administrateur supérieur sont en cours d'instruction et se répartissent comme suit :



Depuis 2016, les TAAF connaissent un pic d'activité contentieuse, liée à l'arrivée d'un nouvel armement dans la pêche légitime et à des requêtes relatives au droit du travail (droit de la fonction publique et droit privé), qui tend à diminuer pour l'année 2018.

## Evolution des recours contentieux depuis 1986 :



## Activité scientifique

### Nombre de programmes de Recherche scientifique mis en œuvre dans les TAAF en 2018

Les Terres australes et antarctiques françaises, par leur isolement, leur bon état de préservation écologique et leur présence sur un gradient latitudinal unique dans l'hé-



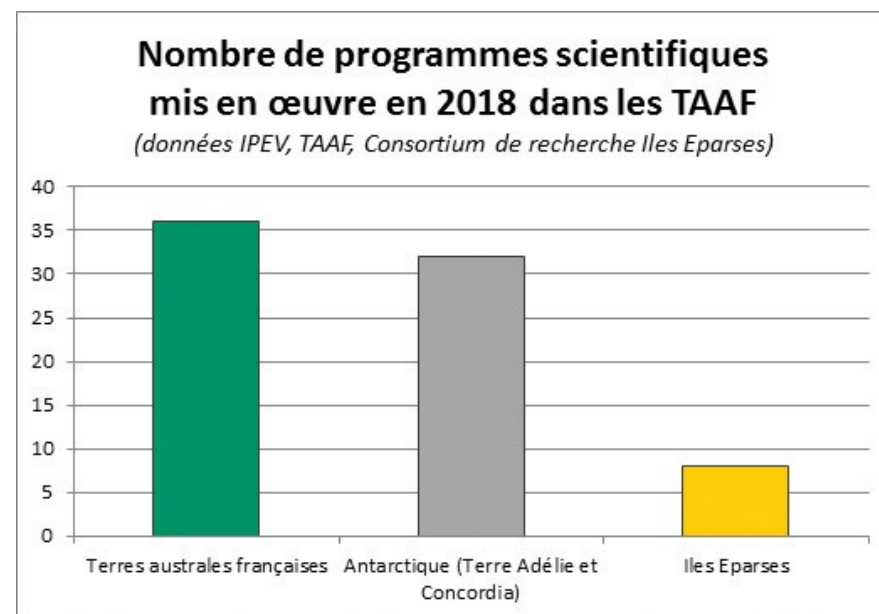
misphère Sud, constituent un territoire sentinelle, laboratoire du vivant et observatoire de la biodiversité et des changements globaux. La recherche scientifique, exercée principalement dans les domaines des Sciences de la Terre et de l'Univers et des Sciences du vivant, y constitue depuis plusieurs décennies l'une des principales activités humaines. Outre le rayonnement international que confère aux TAAF cette présence scientifique sur les districts, cette dernière constitue également une source considérable de connaissances indispensables pour définir des mesures de gestion éclairées pour la protection et la préservation des espèces et des écosystèmes. A ce titre, la collectivité des TAAF accorde une importance toute particulière au maintien, voire au développement de l'activité scientifique sur les districts et développe à cette fin des collaborations très étroites avec de nombreux acteurs de la recherche scientifique (Institut polaire français, Ifremer, MNHN, CNRS, IRD, Universités, AFB, CNES, CEA, etc.).

Depuis plus d'un demi-siècle en Antarctique et dans le subantarctique, que ce soit à terre ou en milieu côtier, les programmes de recherche scientifique sont sélectionnés et soutenus financièrement et logistiquement par l'Institut polaire français (IPEV). Ce dernier constitue un partenaire incontournable des TAAF en apportant, par les programmes qu'il soutient, un cadre scientifique de qualité et une expertise aux actions de gestion de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

Le MNHN représente également un acteur important de la collectivité en développant des programmes de recherche fondamentale et appliquée portant principalement sur l'acquisition de connaissances en milieu marin et sur l'évaluation des ressources halieutiques. En qualité d'expert scientifique pour le suivi des pêcheries australes (pêche à la légine, pêche à la langouste et aux poissons de Saint-Paul et Amsterdam), le MNHN définit les protocoles d'étude et assure l'encadrement scientifique des contrôleurs des pêches embarqués à bord des navires.

Que ce soit à terre ou en mer, le nombre de programmes scientifiques conduits sur le territoire sont respectivement de **32 en Antarctique** (Terre Adélie + Concordia) et de 36 dans les Terres australes françaises.

Enfin, à défaut d'une structure de coordination de la recherche équivalente à celle de l'Institut polaire français dans les Iles Eparses, la collectivité des TAAF s'est engagée dans la mise en place d'un Consortium pluridisciplinaire de Recherche scientifique afin de soutenir et encadrer le développement de la recherche sur la composante tropicale du territoire. Ce consortium s'appuie sur un accord-cadre signé entre le CNRS-Inee, l'IRD, l'Ifremer, l'AFB, l'Université de la Réunion, le CUFR de Mayotte, et les TAAF. En 2018, **8 programmes scientifiques ont été déployés sur les Iles Eparses** dont 5 dans le cadre du Consortium de recherche îles Eparses coordonné par les TAAF. Ce chiffre sera amené à fortement augmenter en 2019, notamment avec l'organisation d'une rotation dédiée du Marion Dufresne dans les Iles Eparses en avril 2019.



## Les énergies

La centrale photovoltaïque installée à Tromelin début novembre 2017 apporte entière satisfaction. Le parc de batteries est en charge quasi-maximale tous les soirs et permet un fonctionnement autonome de la station pendant 48 heures minimum en cas d'absence d'ensoleillement.

Il est rappelé qu'un groupe électrogène est néanmoins conservé sur place afin de garantir la sécurité des personnels. Il est mis en route une heure par semaine afin de le maintenir en bon état de fonctionnement. En un an, la centrale autonome a permis d'économiser environ 6 000 litres de gazole.

Le ravitaillement des bases est déterminant pour assurer un fonctionnement en totale autonomie et sur des longues périodes. Ainsi, lors du Conseil consultatif du 18 avril 2018, le district d'Amsterdam a été choisi pour être le prochain district doté d'énergies renouvelables. Une nouvelle centrale électrique hybride, combinant la photovoltaïque et le thermique sera achevée en 2020.

### Volume de gazole consommé (en m<sup>3</sup>)

Volume de gazole consommé (en m <sup>3</sup> )				
	CROZET	KERGUELEN	AMSTERDAM	TROMELIN
2013	268	978	151	7
2014	272	899	172	7
2015	280	941	156	7
2016	275	900	158	7
2017	290	851	151	7
2018	263	897	153	1

## Les déchets

### Dans les Australes

La présence humaine dans les îles australes est génératrice de déchets de plusieurs catégories : déchets ménagers comme déchets techniques, y compris des substances dangereuses. Le ramassage et le stockage des déchets sur les îles est réalisé suivant le principe du tri sélectif.

Les déchets sont stockés dans les déchetteries avant leur rapatriement vers La Réunion. Une petite partie est brûlée sur place, les cendres étant ensuite rapatriées vers La Réunion. La quantité de déchets produite est relativement stable ces dernières années.

Il est à noter en 2018 un volume important de déchets amiantés. Ces derniers sont issus du démantèlement d'ancienne construction de type Fillod à Kerguelen. Ce type d'opération de démantèlement est amené à être reconduit au cours des prochaines années.

type de déchets	kg	m <sup>3</sup>
Déchet industriel banal	16 769	132
Déchet industriel dangereux	14 317	50
Déchet d'équipements électriques et électroniques	2 100	13
Métal	81 806	432
Pneumatique	194	1
Déchet amianté	40 000	150

### Dans les Eparses

#### Les îles du canal du Mozambique (Europa, Juan de Nova, Glorieuses)

Un détachement de 14 militaires, un gendarme et, sur certaines îles, un agent de la direction de l'Environnement des TAAF constituent la présence permanente de la France. Chacune des îles procède à l'incinération des déchets ménagers courants. Le rapatriement des déchets plus conséquents nécessite des moyens logistiques importants. Ces derniers sont mis en place par les FAZSOI avec une aide des TAAF lorsque cela est possible. Le passage du *Marion Dufresne* en 2019 permettra ainsi de rapatrier les déchets lourds et encombrants qui ne peuvent être mis à bord du *B2M Champlain*.

#### L'île Tromelin

L'île Tromelin est occupée uniquement par des personnels TAAF depuis janvier 2015. Elle l'est en permanence par trois personnels qui sont relevés tous les deux à trois mois. Lors de ces relèves, une dizaine de personnes, des agents du siège ou d'autres partenaires, s'ajoutent à l'effectif le temps d'une journée.

En 2018, le passage à trois reprises du *Marion Dufresne* à Tromelin a permis l'évacuation des déchets de manière régulière. Les déchets ramenés sont présentés ci-dessous.

type de déchets	kg	m <sup>3</sup>
Déchet industriel banal	2 400	40
Déchet industriel dangereux	371	2
Déchet d'équipements électriques et électroniques	268	4
Métal	564	3

Outre les déchets générés par la présence permanente de personnes sur ces îles, se rajoutent les déchets issus de l'océan ramenés sur les plages. Ces derniers varient en quantité suivant les îles considérées et la saison. Sur Tromelin par exemple, près de 1,5 tonne de déchets de plage sont annuellement rapatriés.

## La promotion du territoire

Le caractère exceptionnel mais méconnu des TAAF justifie la diversité des actions de communication au sein de la collectivité avec un enjeu fort de faire connaître ces territoires inhabités.

**Visites siège :** Le siège de la collectivité basé à Saint-Pierre propose un espace d'exposition présentant les territoires et les activités variées à travers des panneaux didactiques, des maquettes, des vidéos, des animaux naturalisés à découvrir dans le cadre d'une visite guidée ou en entrée libre.

**Grand public :** Plus de 1000 visiteurs sont venus découvrir le siège de la collectivité.

**Scolaire :** En 2018, plus de 400 élèves, essentiellement du 1<sup>er</sup> degré, sont venus à la découverte de ces territoires lointains en participant aux visites guidées du « musée » des TAAF.

**Conférences :** Dans le cadre de la promotion de la candidature des « Terres et mers australes françaises » à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les TAAF ont animé plusieurs conférences destinées à présenter le dossier et les enjeux de cette candidature au personnel des TAAF, à la relève des chefs de district et des militaires, aux armements ainsi qu'au personnel de l'Institut polaire français (IPEV) à Brest lors du séminaire annuel des futurs hivernants.

**Événements :** Tout au long de l'année, la collectivité participe à des événements en métropole et à La Réunion pour faire connaître et rayonner ces territoires du bout du monde auprès du grand public. En 2018, les TAAF ont été présentes au Salon du Livre de Paris, au Rallye citoyen organisé par le 2<sup>e</sup> RPIMA de La Réunion à destination des lycéens de l'île, à la Fête de la Nature dans les districts, à la Journée de la Mer au Port à La Réunion, aux Journées européennes du patrimoine (ouverture du siège des TAAF et de la Maison Orré), au Festival « Les aventuriers de la mer » à Lorient, à la Fête de la Science à La Réunion et au Festival « Terres d'ailleurs » à Toulouse. La participation des TAAF à ces manifestations grand public a permis de faire découvrir les territoires à un grand nombre de visiteurs et de sensibiliser plus de 3000 personnes passées sur les stands aux actions menées par la collectivité.

**Expositions :** En 2018, des expositions, en partie itinérantes et valorisant les territoires, ont été présentées en métropole, à La Réunion ainsi qu'à l'étranger, permettant de faire connaître davantage les TAAF :

- L'exposition « Tromelin, l'île des esclaves oubliés » de mars à novembre 2018 au musée de l'île de Tatihou en Normandie.
- L'exposition « Escales au bout du monde » de mai à août 2018 à l'Aquarium Sea Life à Paris.
- L'exposition « Escales Outre-mer, la France grandeur nature » en janvier au Ministère des Outre-mer à Paris, en février au Salon de la Gastronomie puis en mars au Salon du Livre à Paris, de juin à octobre aux Floralies internationales du Grand Paris et de juin à juillet au Musée de Stella Matutina à La Réunion...
- L'exposition « BigPicture » de juillet à octobre 2018 à San Francisco, avec des photos d'albatros d'Amsterdam d'Isabelle Jouvie.

- L'exposition « La biodiversité des réserves naturelles de France » présentée lors du Festival de Ménigoute, avec des photos du patrimoine naturel de Kerguelen.

**Parutions :** Suite à de nombreux projets de communication menés avec des artistes, des journalistes et des réalisateurs, l'année 2018 a vu paraître des supports de qualité pour accroître la visibilité de la collectivité et atteindre un public divers et varié. Pour en citer quelques-uns :

- La sortie du livre « Community » d'Estelle Nollet, lauréate de la 3<sup>ème</sup> édition de la résidence artistique « L'Atelier des ailleurs », en janvier 2018.
- La sortie du livre « Marcher aux Kerguelen » de François Garde, ancien préfet, administrateur supérieur des TAAF, en février 2018.
- La représentation de l'orchestre symphonique de Bretagne avec Julien Gauthier, lauréat de la 3<sup>ème</sup> édition de la résidence artistique « L'Atelier des ailleurs », à Rennes en avril 2018.
- La parution d'un publi-reportage « On a marché sur les australes » d'Hippolyte, auteur de bande-dessinée installé à La Réunion, dans la revue XXI en avril 2018.
- La diffusion du film « Les îles Eparses, avec Sylvain Tesson » sur France Ô en décembre 2018

Les TAAF s'affranchissent des frontières de ses territoires «extrêmes» pour se faire connaître auprès d'un plus large public, la France et au-delà...

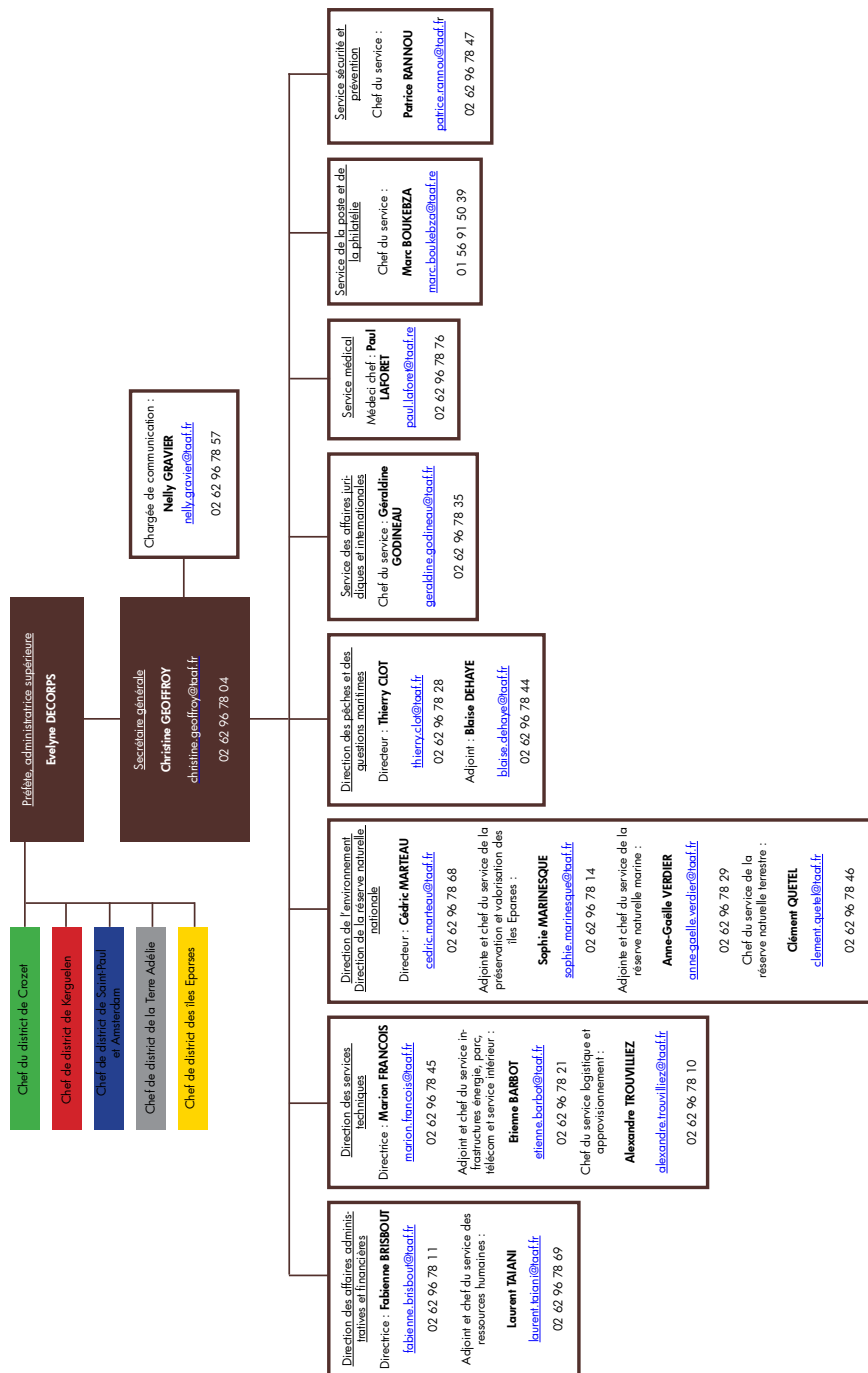
## La philatélie

Succès et affluence sur le stand philatélique des TAAF, lors du salon philatélique d'automne qui s'est déroulé à l'Espace Champerret à Paris mi-novembre. En vedette le bloc «Gamma –Dynamique des 5 districts» conçu par Oijha (Ann-Isabelle Guyomard) et mis en page par Nelly Gravier qui s'est vendu en 4 jours à plus de 1000 exemplaires. Autre point fort de la saison philatélique des TAAF, l'Exposition ParisPhilex en juin où les collectionneurs ont pu se procurer le bloc «Panorama des Manchots» dessiné par Patte et Besset, plus de 250 philatéliques sont passés faire un achat sur le stand des TAAF, pas un record mais une belle réussite.

A Rennes, lors du concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne le vendredi 20 avril 2018 au Couvent des Jacobins à Rennes, le service philatélique a mis en service le bloc dessiné par Aurélie Baras : «Symphonie Australe». Bloc sonore (ou en réalité augmentée) avec pour principe, à partir du visuel de bloc scanné et après avoir téléchargé l'application COURRIER PLUS, il est possible d'entendre un extrait de la Symphonie Australe écrit par Julien Gauthier et visualiser 3 photos de son passage à Kerguelen et de son concert. Dernier point fort de cette année philatélique riche en événements, la sortie 1<sup>er</sup> jour du bloc commémorant les 50 ans de la mort d'Alfred Faure (Dessin et mise en page : P.A Cousin) le 17 octobre en parallèle de la pose d'une plaque souvenir sur la base de Crozet, projet réalisé en collaboration avec l'association philatélique polaire UFPP Sata et son nouveau président J-P Cogez.

En 2018, les recettes philatéliques dépasseront la barre des 800 000 € avec 8 500 abonnés qui ont reçu la collection annuelle émise le 1<sup>er</sup> janvier. Une honorable stabilité compte tenu de la morosité du marché philatélique français en 2018.

# ORGANIGRAMME



## Liste des partenaires cités et des sigles employés

ADS	Airbus Defence and Space	ICRI	Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
AFB	Agence française pour la biodiversité	IFRECOR	Initiative Française pour les récifs coralliens
AFD	Agence française de développement	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ANC	Autorité national compétente	IGAM	Inspection générale des Affaires Maritimes
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'antarctique	IRD	Institut de recherche pour le développement
CDM	Conseil départemental de Mayotte	IPEV	Institut polaire français Paul-Emile Victor
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	LDA	Louis Dreyfus Armateurs
CEP	Comité de l'environnement polaire	MLA	Mission Logistique Antarctique
CGefi	Contrôle Général économique et financier	MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
CMUB-OI	Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien	MSC	Marine Stewardship Council
CNES	Centre national d'études spatiales	OP	Opération portuaire
CNPN	Conseil national de protection de la nature	PARDEF	Participations de la défense
COPEC	Contrôleur des pêches	PPR	Plan de prévention des risques
CROSS RU	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de La Réunion	PTOM	Pays et territoire d'Outre-mer
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien	RCTA	Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche Réunion	SAB	Special Antarctic Blend
DAAC	Délégation académique à l'action culturelle	STIR	Service des télécommunications, de l'informatique et des réseaux
DAC	Direction des affaires culturelles	TAC	Total admissible de capture
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture	UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial	UE	Union européenne
FAZSOI	Forces armées de la zone sud océan Indien	VSAT	Very Small Aperture Terminal
FED	Fonds européen de développement	ZEE	Zone économique exclusive



## CRÉDITS

### DIRECTION

Directeur de la publication : Everlyne DECORPS ; préfète, administratrice supérieure des TAAF.

### REDACTION

Rédacteur en chef : Christine GEOFFROY, secrétaire générale

Rédacteur en chef adjoint : Yannick SOMAUROO

Direction de l'environnement

Direction des pêches et des questions maritimes

Direction des services techniques

Direction des affaires financières et administratives

Service des affaires juridiques et internationales

Service communication

### MISE EN PAGE

Nelly GRAVIER, chargée de communication des TAAF

### CREDITS PHOTOS et CARTES

Thierry BOULINIER, Alexis CUVILLIER, Thomas GOISQUE, Nelly GRAVIER, IUCN France, Bruno MARIE, Marine nationale, Programme IPEV n° 1044 - PROTEKER, TAAF, Vladimir TERKI, Alexandre TROUVILLIEZ, Romain VERGÉ, Hugues VERMANDE, Julien WICKEL.

### CITATION DU DOCUMENT

Terres australes et antarctiques françaises, 2018. Rapport d'activités.